

Projet de Plan d'urbanisme et de mobilité 2050



Consultation publique - séance d'information

5 septembre 2024





Plan de la présentation

1. Quelle est la vision 2050?
2. Quelles stratégies Montréal propose-t-elle pour atteindre la vision 2050?
 - Accélérer la transition vers une mobilité durable
 - Repenser l'organisation du territoire au bénéfice de toutes et tous
 - Réduire l'empreinte environnementale de la ville
3. Comment la mise en œuvre du PUM va-t-elle s'organiser?
4. Quelle est l'approche d'intensification urbaine?



Quelle est la vision 2050?



Pourquoi avoir choisi l'horizon 2050?

Le territoire et les habitudes se transforment progressivement

MIL Montréal



©Ville de Montréal



©Ville de Montréal



©Vincent Brillant



Parc Frédéric-Back



©Ville de Montréal



©Frédéric Ménard-Aubin

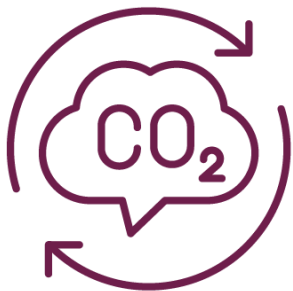


©Ville de Montréal



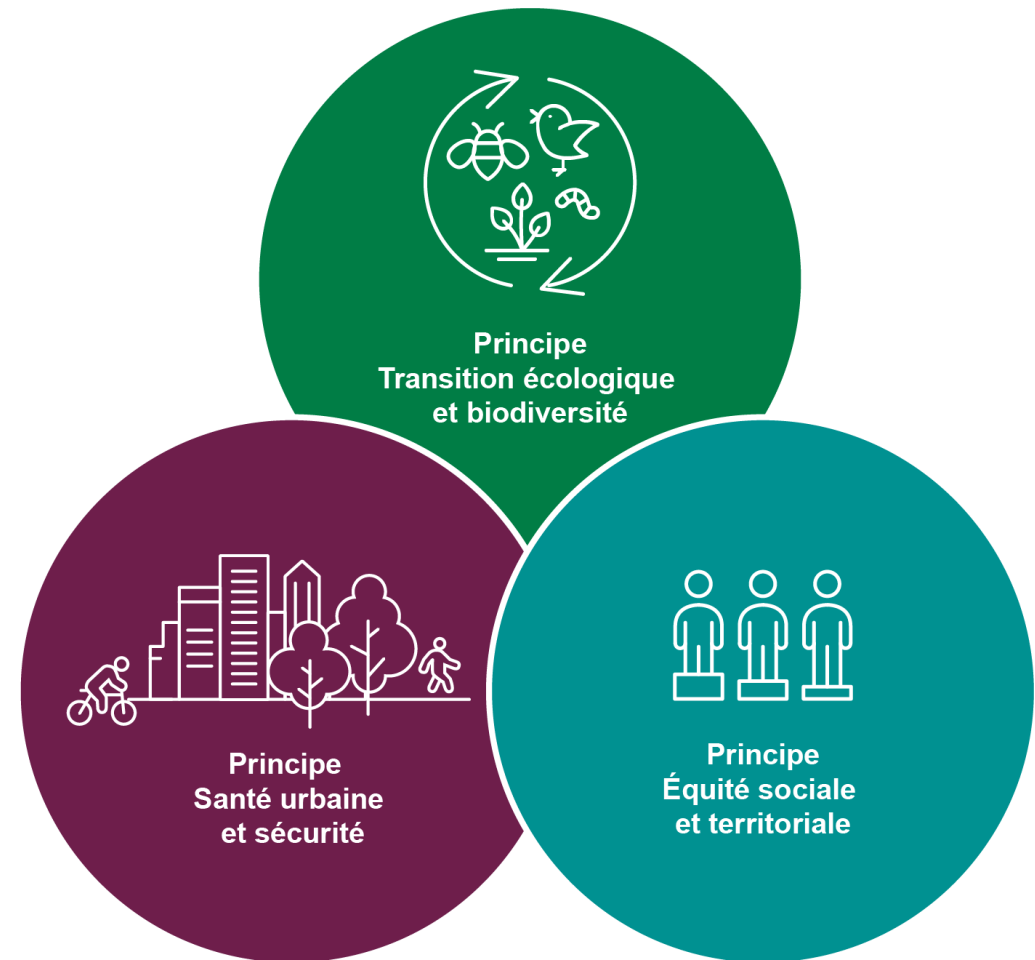


Quels sont les principes directeurs du projet de PUM?



Carboneutralité

Le projet de PUM soutient les engagements de carboneutralité de la Ville annoncés dans le Plan Climat





Quelle est la vision Montréal 2050?

**En 2050, faire de
Montréal une ville
verte, juste et résiliente**



REV Saint-Denis ©Mathieu Sparks

**Valorisation
de l'existant**

**Mobilité
Durable**



Auditorium de Verdun ©Seraya Speer



Corridor écologique du grand Sud-Ouest ©Annie-Eve Dumontier

**Place de
la nature**



Vision
2050

Mobilité
durable

Organisation
du territoire

Empreinte
environnementale

Mise
en œuvre

Intensification
urbaine

7

Quelle est la vision Montréal 2050?

**En 2050, faire de
Montréal une ville
verte, juste et résiliente**



École Sainte-Lucie ©Louis-Étienne Doré

**Environnements
universellement accessibles**



Tsi niion kwarihò:ten, Nos récits, notre voie : parcours Peel ©Mathieu Sparks

**Distribution équitable en
fonction des vulnérabilités
et des déficits**



Parc Saint-Joseph ©Sarah Latulippe

**Espaces inclusifs de
médiation entre les
communautés autochtones
et la population allochtone**



Quelle est la vision Montréal 2050?

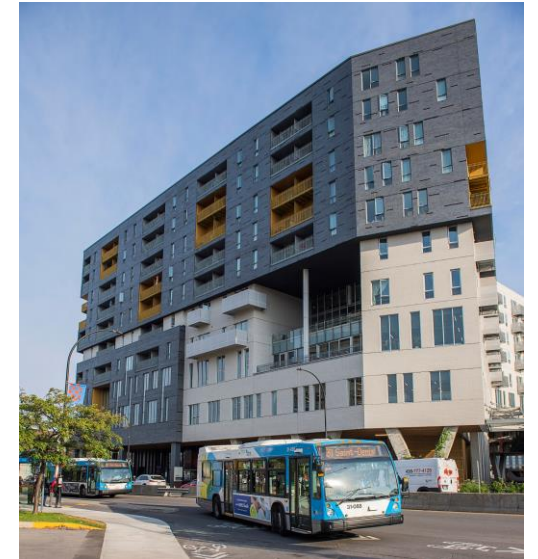
En 2050, faire de
Montréal une ville
verte, juste et résiliente



Parc Dickie-Moore ©Ville de Montréal

Adaptation aux
aléas climatiques

Abordabilité pérenne
des logements



Résidence des Ateliers (Îlot Rosemont)
©Mathieu Sparks



Pavillon d'accueil net zéro du Parcours Guin ©Ville de Montréal

Performance
environnementale



**Quelles stratégies
Montréal propose-t-elle pour
atteindre la vision 2050?**



Quelles stratégies Montréal propose-t-elle pour atteindre la vision 2050?

- 1. Accélérer la transition vers une mobilité durable**
- 2. Repenser l'organisation du territoire au bénéfice de toutes et tous**
- 3. Réduire l'empreinte environnementale de la ville**



**Accélérer la transition
vers une mobilité durable**



Résumé de la stratégie

Plus des 2/3

En 2050

des déplacements se feront en transport actif ou collectif.



En 2018

Moins de la 1/2 des déplacements se faisaient en transport actif ou collectif.



Réduire



Transférer



Améliorer





Résumé de la stratégie



Réseau de transport collectif

- Orientation 1



Réseau piétonnier

- Orientation 1



Gestion du stationnement

- Orientation 10



Réseau cyclable

- Orientation 1



Repartage de la rue

- Orientation 5



Adaptation de la logistique urbaine

- Orientation 10



Intégration des grandes infrastructures urbaines

- Orientation 10



Réseau de transport collectif

Comment Montréal veut-elle agir?

- Orienter le développement de l'offre pour répondre équitablement aux besoins d'accessibilité (secteurs denses, secteurs vulnérables en déficit d'accès).
- Assurer une connexion des grands générateurs de déplacements par des modes performants (pôles d'emplois et de commerces, établissements d'enseignement supérieur, hôpitaux et grands parcs).
- Soutenir une plus grande fréquence et continuité de l'offre de service, notamment hors pointe.
- Améliorer l'expérience de déplacement (sécurité, sentiment de sécurité, confort).

+300 Km

En 2050



de nouvelles infrastructures seront ajoutées au réseau de transport collectif structurant.

Vision 2050 du réseau de transport collectif structurant





Réseau cyclable

Comment Montréal veut-elle agir?

- Accélérer les projets d'aménagement du réseau cyclable supérieur.
- Prioriser les interventions pour connecter les grands générateurs de déplacements et les secteurs en déficit.
- Compléter le réseau cyclable secondaire et local pour améliorer l'accès aux destinations du quotidien dans les quartiers.
- Mettre à niveau le réseau existant.

+400 Km

En 2050

de nouveaux développements du réseau cyclable supérieur seront ajoutés.



Vision 2050 des réseaux de transport actif





Réseau piétonnier

Comment Montréal veut-elle agir?

- Orienter les interventions dans les secteurs en déficit et prioritaires (secteurs en déficit d'infrastructures de qualité, accidentogènes, vulnérables).
- Améliorer le réseau piétonnier selon les besoins d'accessibilité (cœurs de quartiers, points d'accès du réseau de transport collectif, grands générateurs de déplacements).
- Mettre en place des zones, rues et traverses à priorité piétonne dans les secteurs à fort achalandage.

100 %

En 2050



du réseau à priorité piétonne sera complet et la totalité des rues offrira un haut niveau de confort.

Réseau à priorité piétonne et secteurs de besoin





Inclusion et accessibilité universelle

Comment Montréal veut-elle agir?

- Mettre en application l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) pour l'aménagement des rues.
- Poursuivre les interventions soutenant l'accessibilité universelle des réseaux et le transport adapté.
- Poursuivre les représentations auprès des partenaires pour instaurer une tarification sociale du transport collectif pour les personnes à faible revenu.





Stationnement

Comment Montréal veut-elle agir?

- Aménager les stationnements de manière durable (densité, verdissement, multimodalité, mutualisation).
- Réserver en priorité l'offre de stationnement à la mobilité partagée, aux personnes à mobilité réduite et à l'électromobilité.
- Adapter la réglementation en matière de stationnement en supprimant les ratios minimums et en adaptant les ratios maximums selon l'accès au transport collectif structurant.



Aménagement d'un stationnement durable



Repartage de la rue

Comment Montréal veut-elle agir?

- Repartager l'espace de la rue au bénéfice de l'ensemble de la collectivité (mobilité active et collective, verdissement, activités collectives, etc.).
- Appliquer le principe de la « deuxième peau » pour l'aménagement des rues à proximité de lieux achalandés et d'importance pour la collectivité (parcs, écoles, bibliothèques, etc.).



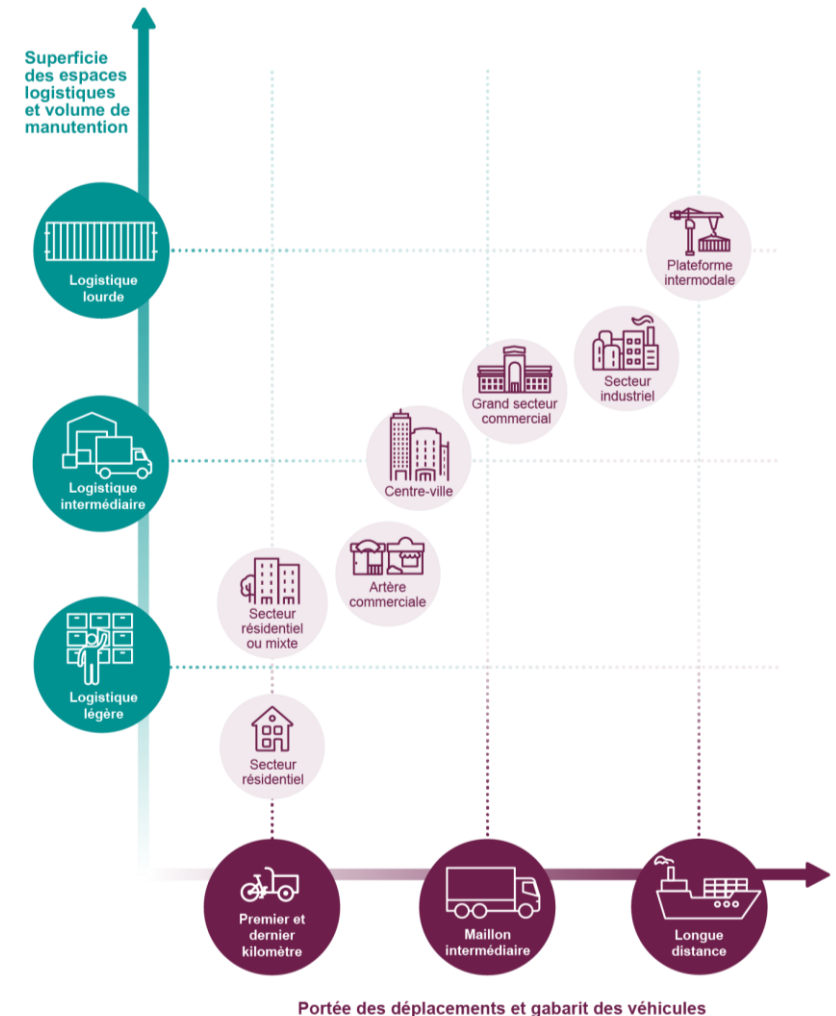
Aménagement de rues près d'une école jouant un rôle de « deuxième peau »



Logistique urbaine

Comment Montréal veut-elle agir?

- Adapter les espaces de logistique et la mobilité des marchandises aux différents types de milieux de vie.
- Soutenir le développement d'espaces logistiques de proximité.
- Soutenir l'usage de modes de transport légers et décarbonés.
- Assurer une cohabitation sécuritaire des modes de transport et une réduction des nuisances associées au transport, à la manutention et à l'entreposage des marchandises.





Grandes infrastructures de transport

Comment Montréal veut-elle agir?

- Aménager des liens actifs et collectifs pour limiter l'effet de barrière.
- Adapter les pratiques d'aménagement pour favoriser la sécurité et le confort, notamment des usagers vulnérables.
- Développer des mesures d'atténuation des risques et des nuisances aux abords des grandes infrastructures de transport (qualité de l'air, bruit, îlots de chaleur, etc.).



Réaménagement de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain ©Mathieu Sparks

Axe Bonaventure

Passerelle du MIL Montréal




Lien actif sécuritaire au-dessus des voies ferrées ©Vincenzo D'Alto



Place publique et lien actif au-dessus de l'autoroute Ville-Marie et de la bretelle Berri ©Lemay + Angela Silver + SNC Lavalin

Place des Montréalaises

An aerial photograph of Montreal, Quebec, Canada, showing the city's dense urban landscape, the St. Lawrence River, and the surrounding area. The image is framed by a dark red, irregular shape that points towards the bottom left, where the text is located.

**Repenser l'organisation
du territoire au bénéfice
de toutes et tous**

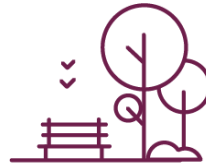


Résumé de la stratégie



Intensification urbaine

- Orientation 2



Lieux de la vie collective

- Orientation 6



Secteurs industriels

- Orientation 4



Abordabilité et qualité de l'habitation

- Orientation 3



Patrimoine et paysages

- Orientation 7



Centres commerciaux péricentriques

- Orientation 4



Artères et noyaux commerciaux de proximité

- Orientation 4

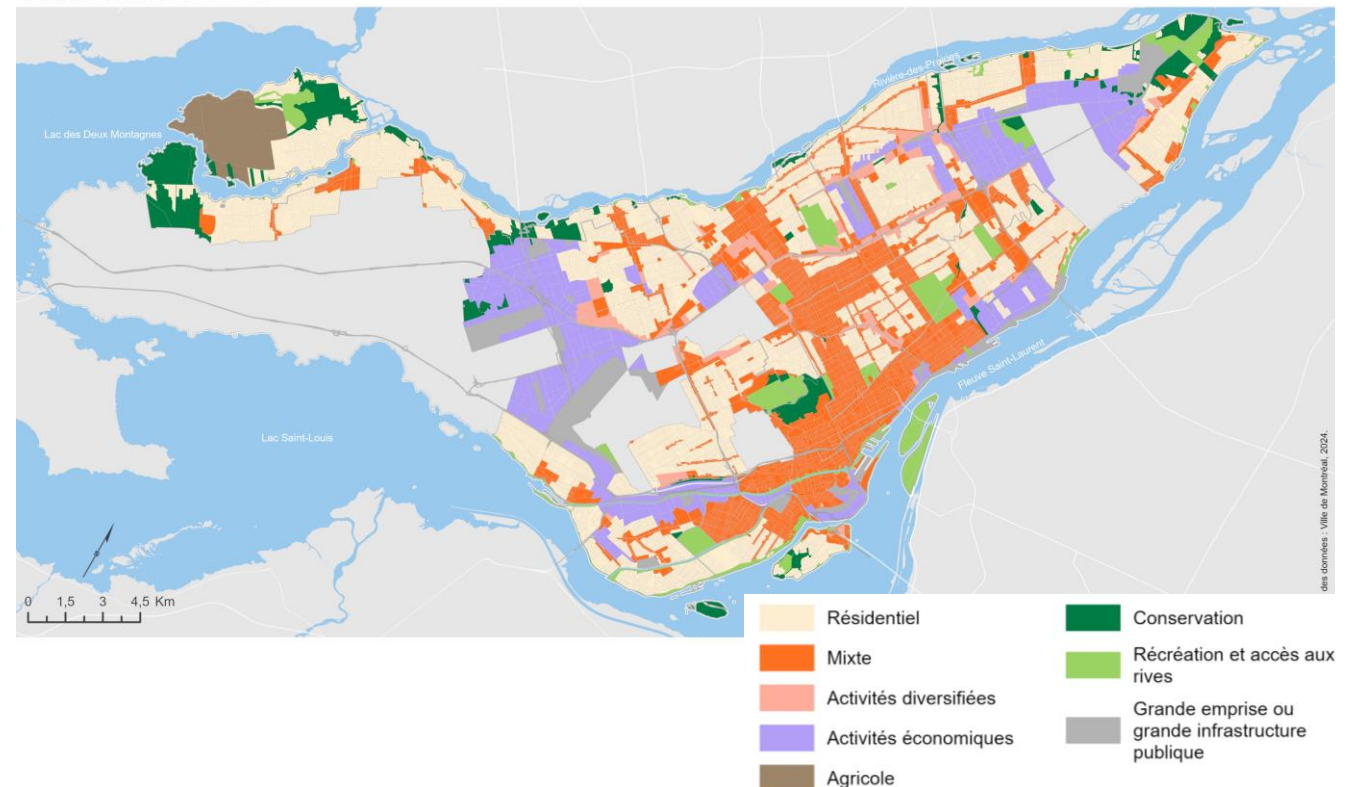


Affectation du sol

Qu'est-ce que Montréal cherche à accomplir ?

- Encadrer les usages autorisés de manière à préserver les atouts et améliorer la qualité des milieux, notamment par :
 - le maintien des secteurs d'emplois
 - la protection des milieux naturels
 - la bonification de la mixité des usages.

L'affectation du sol



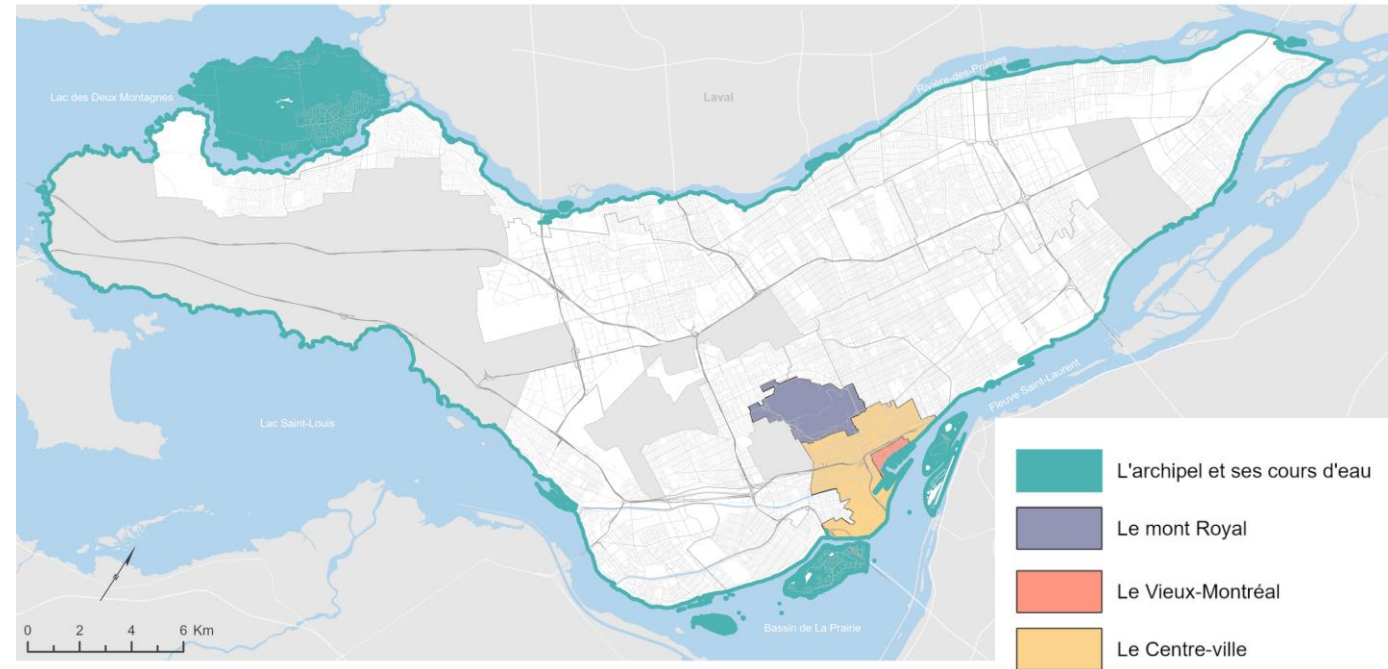


Territoires emblématiques

Qu'est-ce que Montréal cherche à accomplir ?

- Reconnaître et mettre en valeur quatre secteurs qui, par leur singularité et leur valeur patrimoniale et paysagère exceptionnelle, constituent des éléments essentiels de l'identité de Montréal.
 - L'archipel et ses cours d'eau
 - Le mont Royal
 - Le Vieux-Montréal
 - Le centre-ville

Territoires emblématiques à valoriser



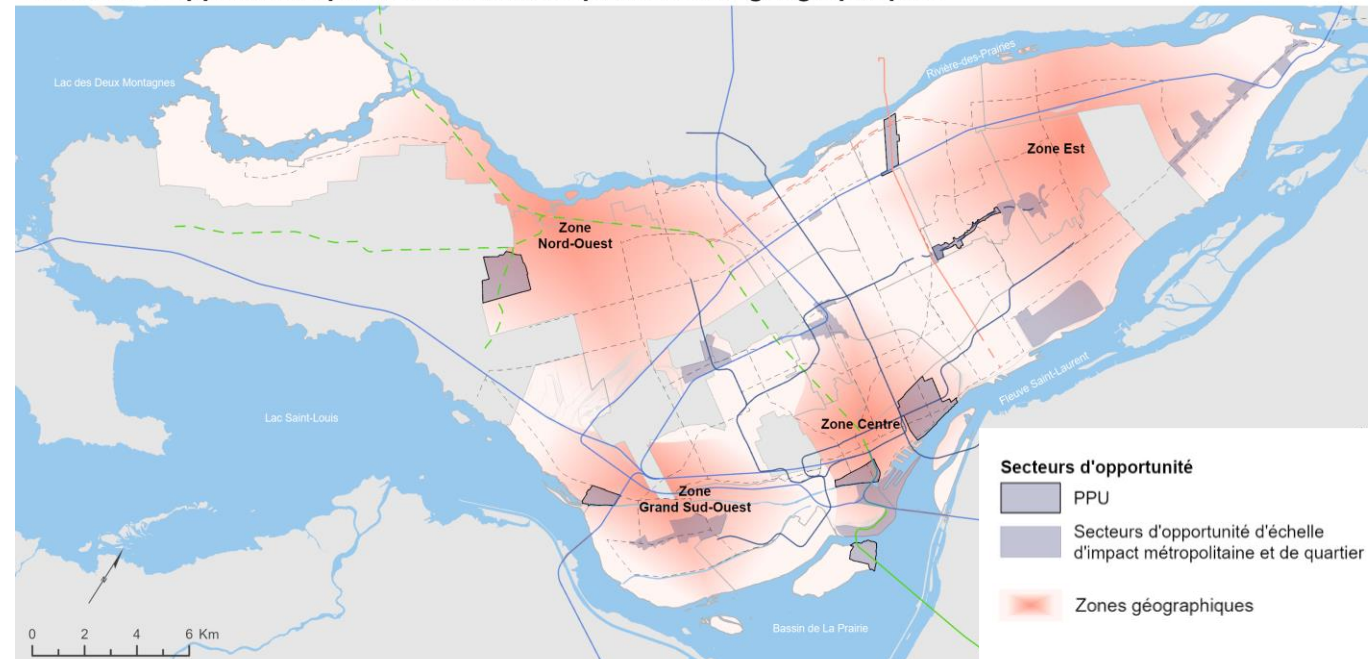


Secteurs d'opportunité

Qu'est-ce que Montréal cherche à accomplir ?

- Cibler des secteurs présentant des opportunités en matière d'aménagement et de mobilité.
- Détailler de façon plus précise les intentions d'aménagement pour ces territoires.

Secteurs d'opportunité priorités selon les quatre zones géographiques





Intensification urbaine

Qu'est-ce que Montréal cherche à accomplir ?

- Assurer une évolution de la forme urbaine et des densités adaptées au contexte et au niveau d'accès au réseau de transport collectif structurant.
- Respecter et valoriser les qualités des milieux existants.
- Maximiser les bénéfices collectifs des transformations urbaines.

+ 42%

En 2024

36% de la population a accès au réseau de transport collectif structurant en moins de 15 minutes à pied.

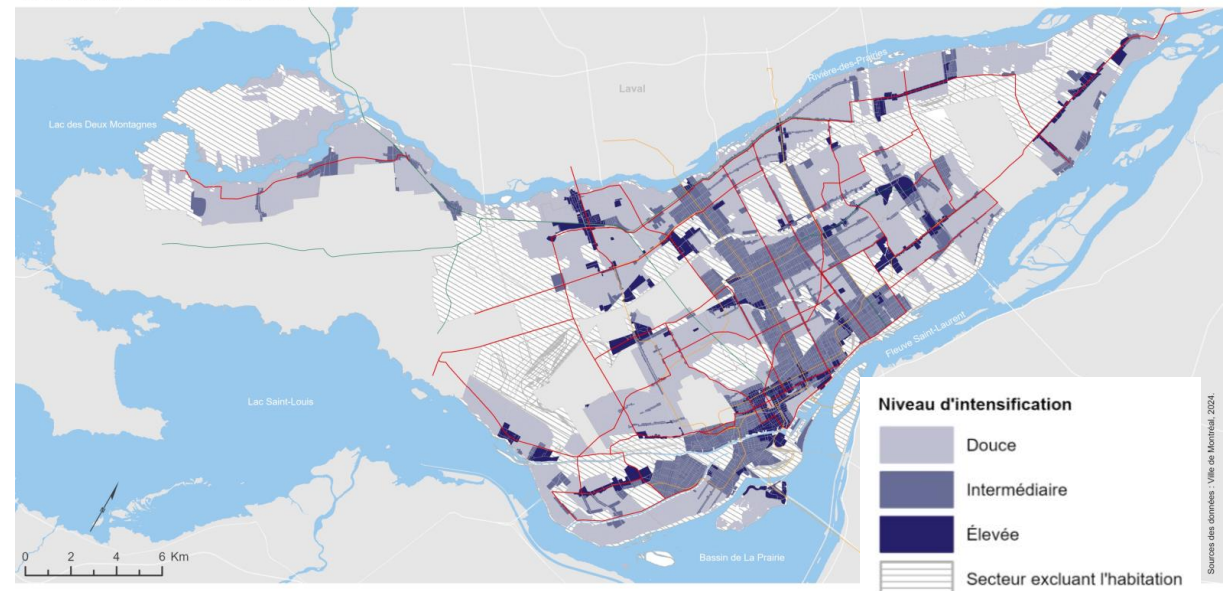


En 2050

78% de la population aura accès au réseau de transport collectif structurant en moins de 15 minutes à pied.



Niveaux d'intensification





Intensification urbaine

Trois niveaux d'évolution de la forme urbaine

Comment Montréal veut-elle agir?

- **Intensification élevée**
Permettre des transformations urbaines d'envergure dans les grands secteurs à (re)développer.
- **Intensification intermédiaire**
Permettre une plus grande modulation des transformations urbaines tout en étant adaptées au contexte.
- **Intensification douce**
Permettre des transformations légères et ponctuelles du cadre bâti qui respectent les caractéristiques et les qualités des milieux établis à préserver.



Intensification
élevée



Intensification
intermédiaire



Intensification
douce



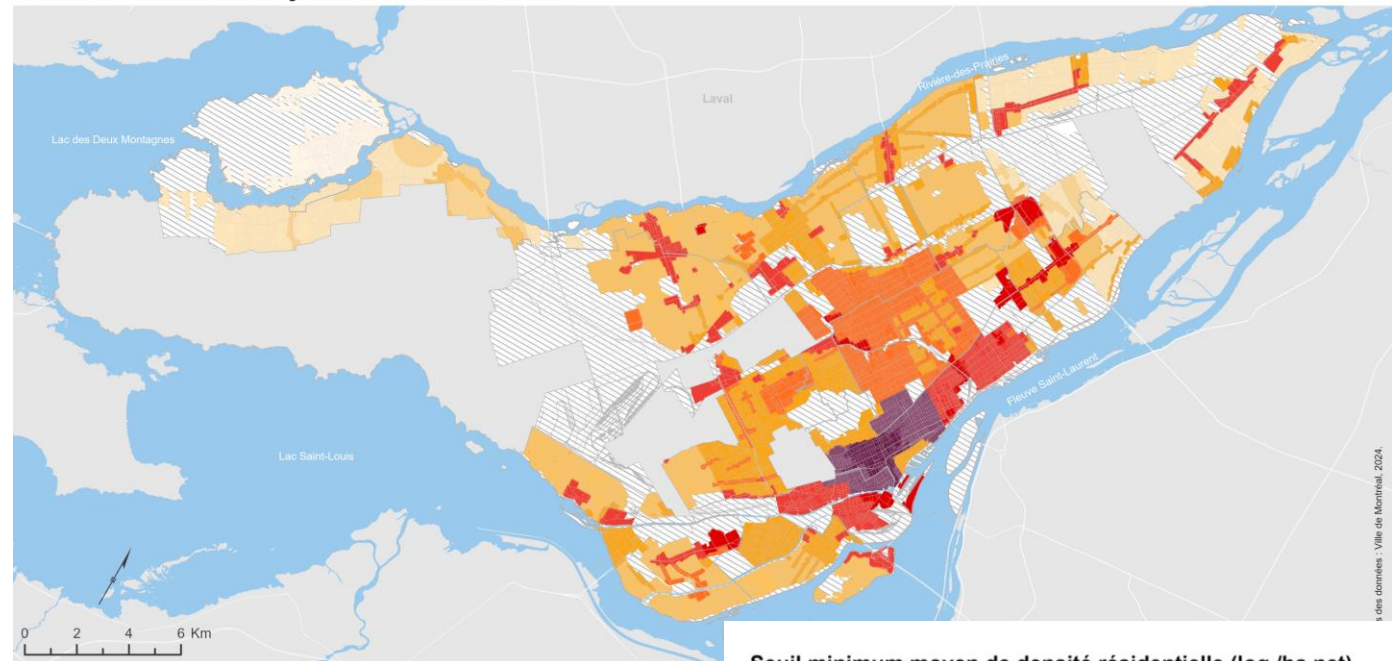
Intensification urbaine

Densité

Comment Montréal veut-elle agir?

- Les seuils s'appliquent par arrondissement au sein des différents niveaux d'intensification
- La densité prescrite est une densité résidentielle minimum moyenne exprimée en nombre de logements à l'hectare net, applicable aux nouvelles constructions

Seuils minimaux moyens de densité nette



Seuil minimum moyen de densité résidentielle (log./ha net)



Secteur excluant l'habitation



Abordabilité et qualité de l'habitation

Qu'est-ce que Montréal cherche à accomplir ?

- Accroître l'offre de logements et sa diversité.
- Augmenter le patrimoine collectif de logements à l'abri de la spéculation.
- Maintenir l'abordabilité et assurer la rénovation du parc locatif.
- Renforcer le niveau de qualité de l'habitat.



+ 12 000

nouveaux logements seront mis en chantier annuellement dans les 10 premières années.

En 2024

7% des logements sont hors marché



En 2030

10% des logements seront hors marché (dont 75% de logements sociaux)



En 2050

20% des logements seront hors marché (dont 75% de logements sociaux)





Abordabilité et qualité de l'habitation

Exemples d'offre de logements hors marché

Comment Montréal veut-elle agir?

- Miser sur l'intensification urbaine du territoire pour accroître les développements résidentiels.
- Soutenir la construction de nouveaux logements hors marché.
- Soutenir l'acquisition d'immeubles existants pour augmenter l'offre hors marché et freiner l'érosion du parc locatif.
- Assurer la qualité de conception et architecturale des logements.



Habitations Saint-Michel Nord
©Louis-Étienne Doré

Logement
paramunicipal (OMHM)

Coopérative
d'habitation



Coopérative d'habitation Le Réverbère
©Mathieu Sparks



L'Habitation 22 (SOCAM) – Bassins du Nouveau Havre phase 3
©Denis Tremblay / Bâtir son quartier

Organisme à but
non lucratif (OBNL)



Abordabilité et qualité de l'habitation

Comment Montréal veut-elle agir?

- Poursuivre la mise en œuvre du *Règlement pour une métropole mixte* (RMM) et le soutien financier au logement social tout en élargissant son approche.
- Recourir à une diversité d'outils réglementaires, de financement et de gouvernance.



Zonage incitatif

Favoriser la construction de nouveaux logements hors marché



Cession de terrains municipaux

Céder des terrains municipaux à des prix avantageux, en privilégiant les projets de logements hors marché



Financement des OBNL

Favoriser la capacité des OBNL à mettre en valeur leurs actifs et générer de nouveaux projets



Rôle de la SHDM

Renforcer l'autonomie financière de la SHDM afin de maximiser son rôle comme bras immobilier de la Ville



Patrimoine et paysages

Qu'est-ce que Montréal cherche à accomplir ?

- Reconnaître le patrimoine et les paysages comme un actif à valoriser.
- Conserver et mettre en valeur les éléments patrimoniaux caractéristiques (repères, bâtiments, ensembles, secteurs).
- Préserver la prédominance du mont Royal dans le paysage montréalais.
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine archéologique.



Place d'Armes ©Stéphan Poulin – Tourisme Montréal



Vue sur le mont Royal et le centre-ville
©Eva Blue – Tourisme Montréal



Boulevard Saint-Joseph ©Ville de Montréal

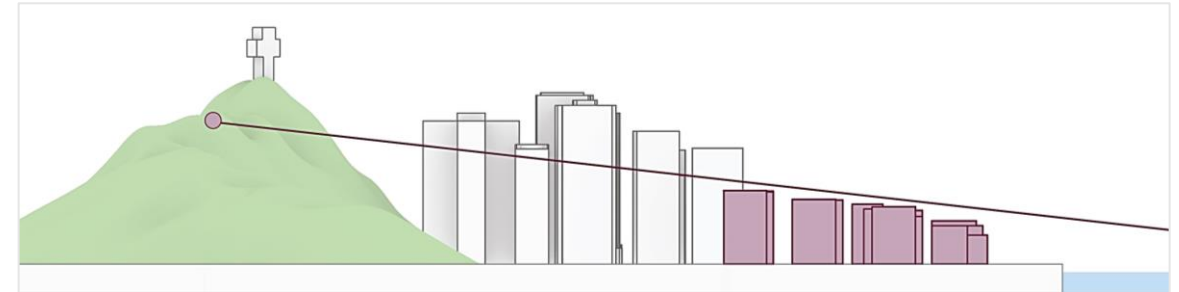


Patrimoine et paysages

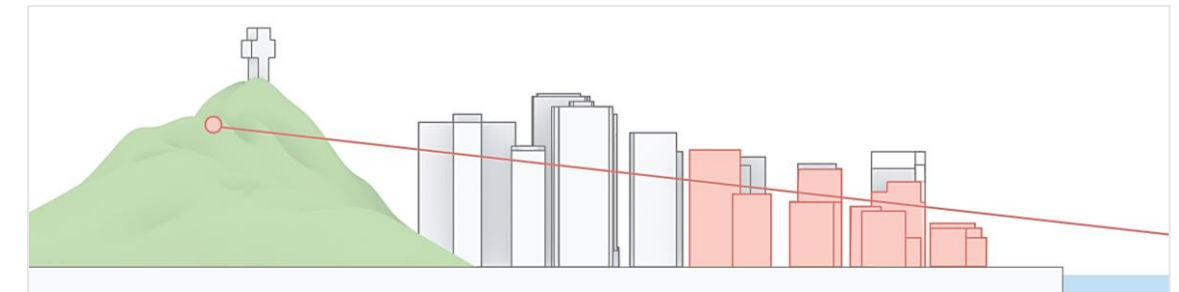
Corridors visuels et repères emblématiques

Comment Montréal veut-elle agir?

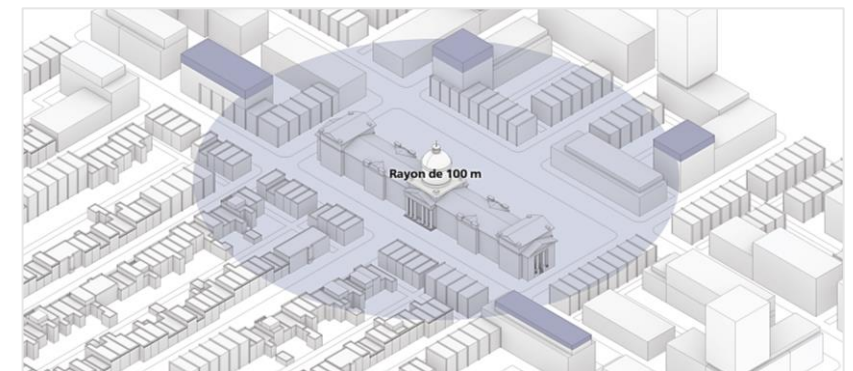
- Encadrer dans la réglementation d'arrondissement les nouvelles constructions dans les corridors visuels selon le niveau d'intérêt :
 - des normes de hauteur pour les corridors visuels exceptionnels
 - des critères d'intégration pour les corridors visuels intéressants
- Encadrer la forme urbaine des nouvelles constructions autour d'un repère emblématique.



Corridor visuel exceptionnel



Corridor visuel intéressant



Repère emblématique



Patrimoine et paysages

Secteurs patrimoniaux et immeubles patrimoniaux

Comment Montréal veut-elle agir?

- Encadrer le maintien des caractéristiques de la forme urbaine pour toute nouvelle construction dans un site classé, déclaré ou cité (Loi sur le patrimoine culturel).
- Encadrer l'intensification urbaine de façon à respecter les caractéristiques patrimoniales.



Bibliothèque Maisonneuve ©Adrien Williams

1. Conservation des bâtiments comme principe fondamental
2. Préservation des éléments caractéristiques patrimoniaux
3. Intégration harmonieuse des agrandissements et nouvelles constructions
4. Mise en valeur et visibilité des immeubles patrimoniaux



Patrimoine et paysages

Lieux de culte patrimoniaux

Encadrement de l'intensification urbaine selon le niveau d'intérêt des lieux de culte

Comment Montréal veut-elle agir?

- Reconnaître l'intérêt de chaque lieu de culte.
- Encadrer l'intensification urbaine selon la nouvelle gradation du niveau d'intérêt du lieu de culte :
 - AA – Incontournable
 - A – Exceptionnel
 - B – Intéressant
 - NE – Non évalué

<p>Niveau AA – Incontournable Niveau NE – Non évalué</p>	<p>✓ Intensification douce autorisée</p>
<p>Niveau A – Exceptionnel</p>	<p>✓ Intensification douce autorisée</p> <p>! Intensification intermédiaire autorisée en ayant recours à un outil discrétionnaire</p>
<p>Niveau B – Intéressant</p>	<p>✓ Intensification douce autorisée</p> <p>✓ Intensification intermédiaire autorisée</p> <p>! Intensification élevée autorisée en ayant recours à un outil discrétionnaire</p>



Patrimoine et paysages

Lieux de culte patrimoniaux

Comment Montréal veut-elle agir?

- Autoriser une large gamme d'usages pour favoriser l'occupation des lieux de culte.
- Assurer une gradation des opportunités en termes d'usages selon :
 - le niveau d'intérêt du lieu de culte
 - le type d'espace occupé par l'usage (lieu de culte, nouveau bâtiment sur le terrain, bâtiment secondaire, etc.)
 - le type d'outil d'encadrement (de plein droit versus discrétionnaire).
- Privilégier des usages qui offrent un accès public aux espaces occupés auparavant pour le culte.



Église Sainte-Germaine-Cousin occupée par un centre de la petite enfance et des logements communautaires sur le terrain ©Ville de Montréal



Patrimoine et paysages

Ensembles patrimoniaux institutionnels

Comment Montréal veut-elle agir?

- Reconnaître l'intérêt de chaque ensemble patrimonial institutionnel.
- Encadrer l'intensification urbaine de façon à respecter le cadre bâti, paysager et naturel de l'ensemble et à fournir des cobénéfices.
- Favoriser la vocation publique et communautaire.
- Privilégier des aménagements qui favorisent un accès public aux espaces verts.
- Autoriser une large gamme d'usages.



Ancienne Institution des Sourds-Muets ©Mathieu Sparks



Patrimoine et paysages

Ensembles patrimoniaux institutionnels

Comment Montréal veut-elle agir?

Encadrement de l'intensification urbaine dans une zone visant un ensemble patrimonial institutionnel

- ✓ **Intensification douce de la zone**
autorisée avec critères d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)
- ! **Intensification intermédiaire de la zone**
autorisée en ayant recours à un outil discrétionnaire (PPCMOI, zonage incitatif, etc.)
- ! **Intensification élevée de la zone**
autorisée en ayant recours au zonage incitatif

Encadrement des usages dans un ensemble patrimonial institutionnel

- ✓ **Usages autorisés**
santé et services sociaux, enseignement, culturel, culturel, sportif, sociocommunautaire, agriculture urbaine, résidentiel, usage commercial ou de bureau complémentaire
- ! **Usage autorisé en ayant recours à un outil discrétionnaire**
Commercial ou de bureau non complémentaire



Lieux de la vie collective

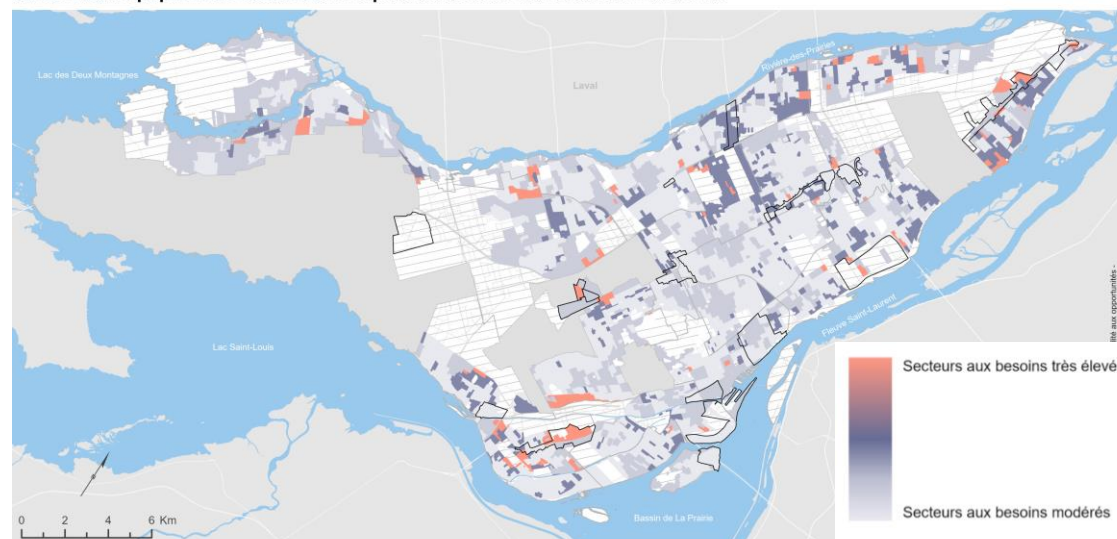
Qu'est-ce que Montréal cherche à accomplir ?

- Augmenter l'offre en fonction des vulnérabilités locales et des besoins.
- Renforcer la vocation de ces lieux comme des espaces inclusifs d'appropriation citoyenne.
- Assurer une évolution et une adaptabilité de ces lieux pour répondre aux besoins diversifiés et évolutifs de la population.

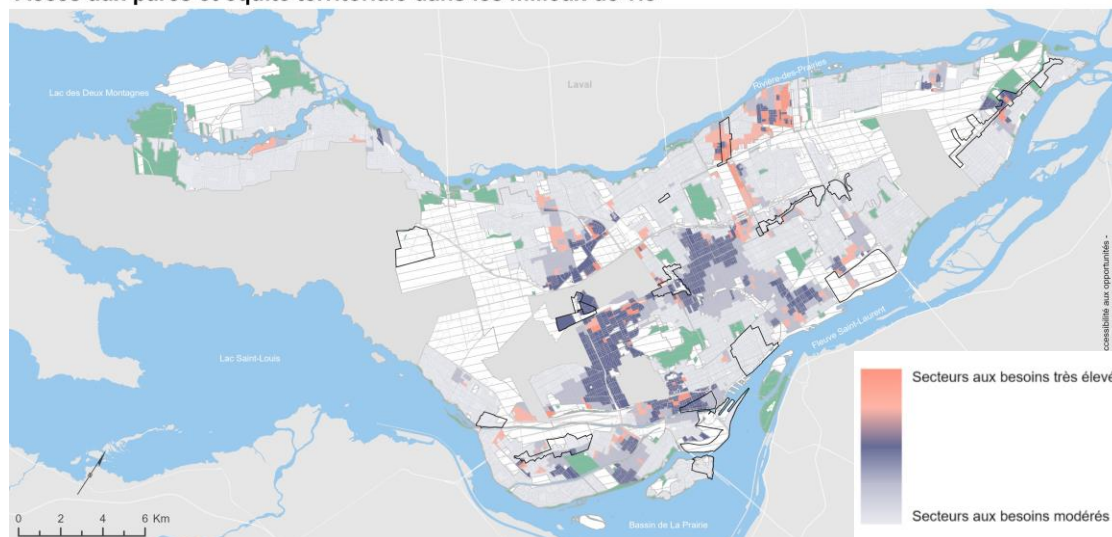
Qu'est-ce qu'un lieu de la vie collective?

C'est un équipement collectif de proximité (école, bibliothèque, maison de la culture, musée, piscine, aréna, patinoire, plateau sportif et communautaire, etc.)

Accès aux équipements collectifs et équité territoriale dans les milieux de vie



Accès aux parcs et équité territoriale dans les milieux de vie





Lieux de la vie collective

Comment Montréal veut-elle agir?

- Prioriser les interventions dans les secteurs vulnérables et en déficit.
- Miser sur le potentiel des grands secteurs en transformation pour bonifier l'offre.
- Aménager ou rénover ces lieux selon les principes de l'ADS+ et du design universel.
- Faire des lieux de la vie collective des projets exemplaires d'expérimentation.



©Ville de Montréal

Place publique pour enfants l'Île aux volcans

- Jeux libres sécuritaires
- Apaisement de la circulation et repartage équitable de la rue

Espace public évolutif de l'Esplanade Tranquille

- Espaces publics intérieurs
- Patinoire en saison hivernale
- Place publique et jeux d'eau en saison estivale



©Steve Montpetit, architecte associé
Concepteur : Éric Gauthier, architecte associé.



©Denis Labine

Bibliothèque multifonctionnelle du Boisé

- Bibliothèque
- Centre d'exposition
- Réserve muséale
- Toit vert donnant accès au boisé
- Parcours actifs extérieurs



Ressources pour personnes en situation d'instabilité résidentielle

Comment Montréal veut-elle agir?

- Adapter les modalités d'autorisation selon la catégorie d'établissement et le contexte.
- Définition de deux catégories d'établissement selon les types de services offerts.

Établissement d'hébergement



Autorisé dans toutes les zones où est autorisé un usage équipement collectif ou institutionnel, résidentiel ou commercial



Interdit dans un espace public, notamment un parc



Possibilité de recours à un règlement sur les usages conditionnels dans une zone résidentielle permettant des habitations de 8 logements et moins

Établissement de services



Autorisé dans toutes les zones où est autorisé un usage équipement collectif ou institutionnel ou commercial



Interdit dans un espace public, notamment un parc



Possibilité de recours à un règlement sur les usages conditionnels

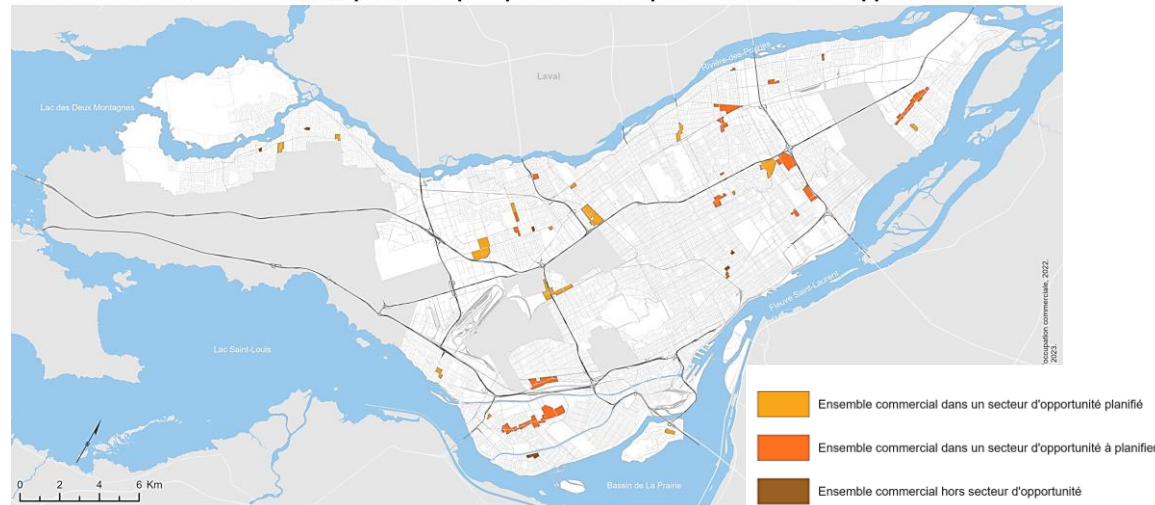


Secteurs économiques

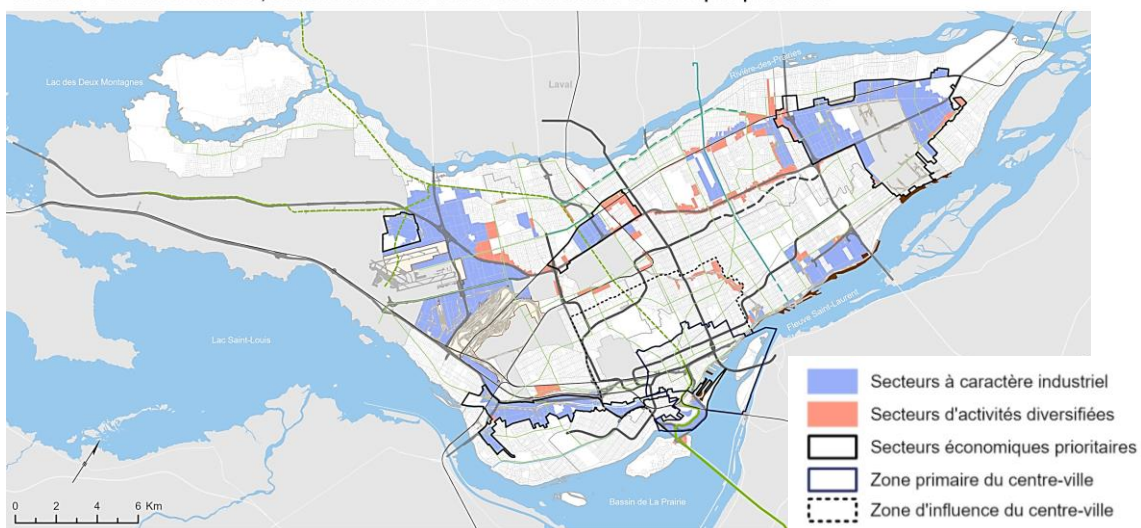
Qu'est-ce que Montréal cherche à accomplir ?

- Créer les conditions propices à la consolidation de l'offre économique et commerciale.
- Faire évoluer les modèles de construction pour optimiser l'occupation des secteurs économiques.
- Enclencher un virage vert dans les modèles d'aménagement et la mobilité.

Grands ensembles commerciaux péricentriques présentant un potentiel de redéveloppement



Secteurs à caractère industriel, secteurs d'activités diversifiées et secteurs économiques prioritaires



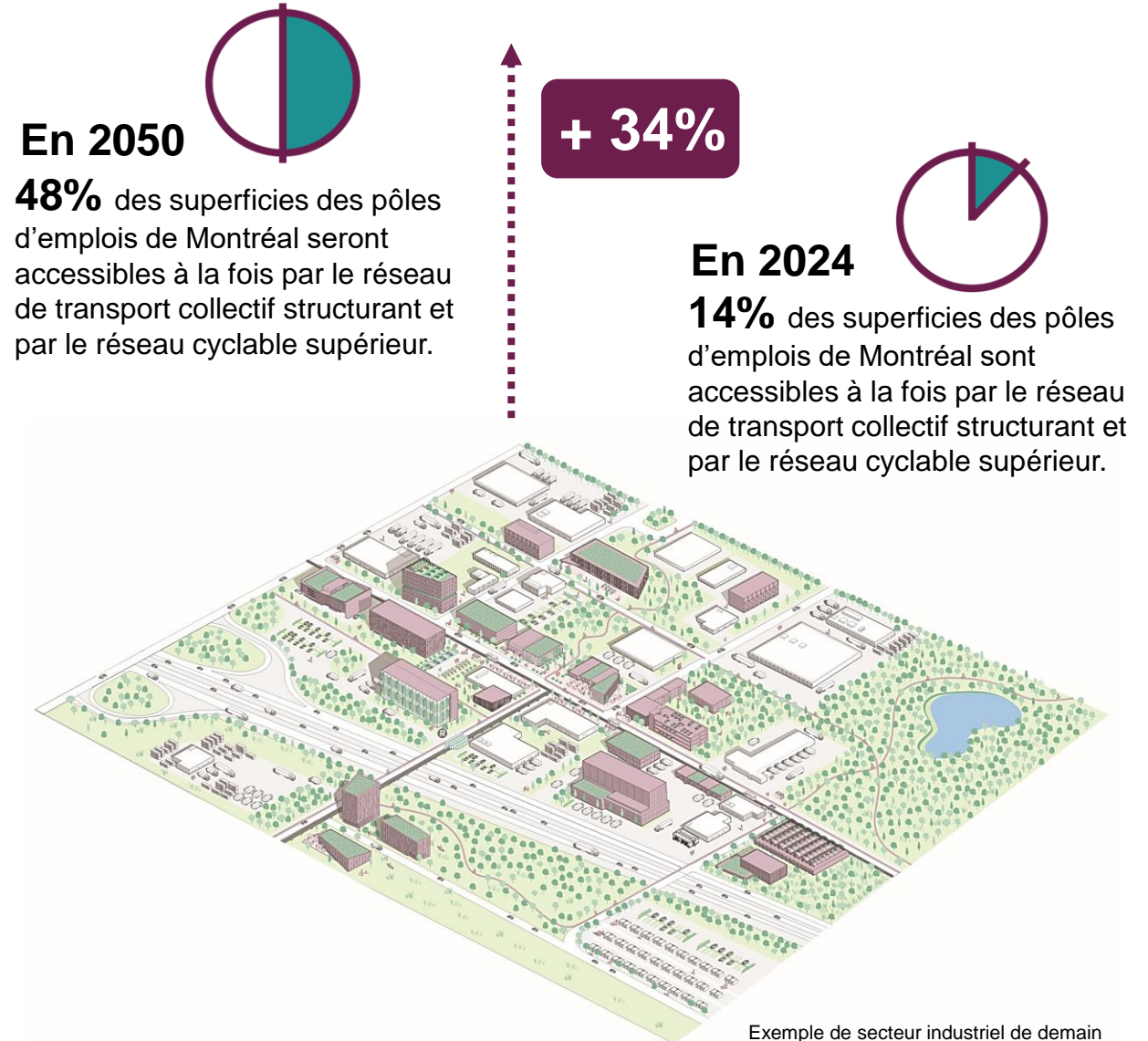


Secteurs économiques

Secteurs industriels

Comment Montréal veut-elle agir?

- Améliorer l'accessibilité des secteurs industriels en transport collectif structurant et par les modes actifs.
- Bonifier la densification, la compacité et la diversité du cadre bâti.
- Augmenter le verdissement et la canopée pour diminuer les îlots de chaleur.



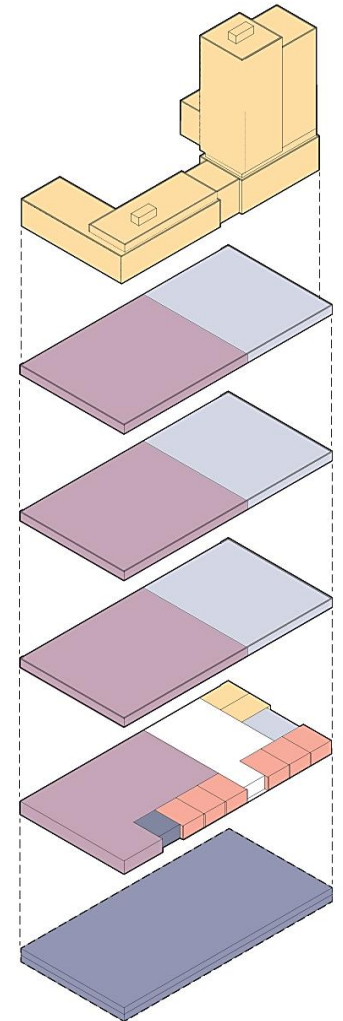
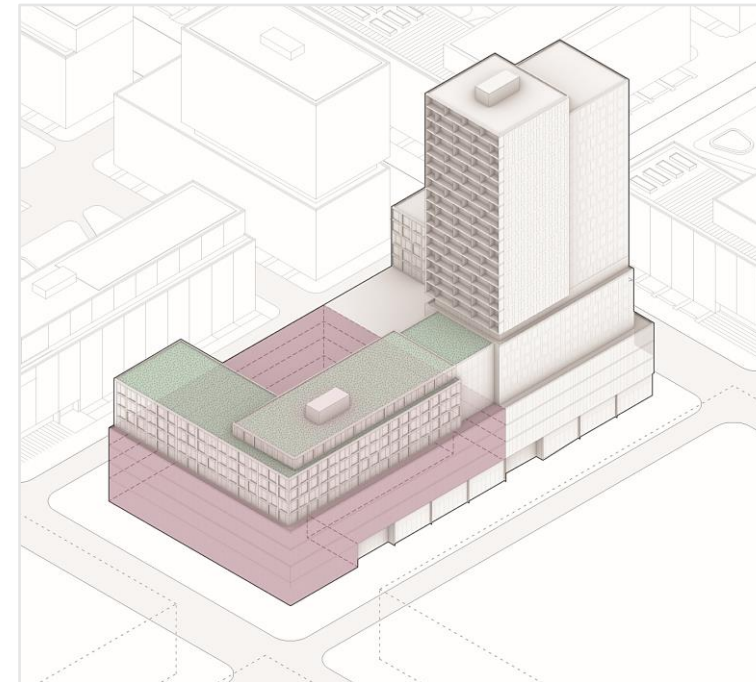


Secteurs économiques

Centres commerciaux péricentriques

Comment Montréal veut-elle agir?

- Repenser le modèle d'aménagement en intensifiant la forme urbaine et en introduisant une diversité de fonctions urbaines complémentaires.
- Préserver la fonction commerciale et le principe de concentration physique des commerces.
- Miser sur le redéveloppement pour intégrer des espaces publics, du verdissement et des équipements collectifs.





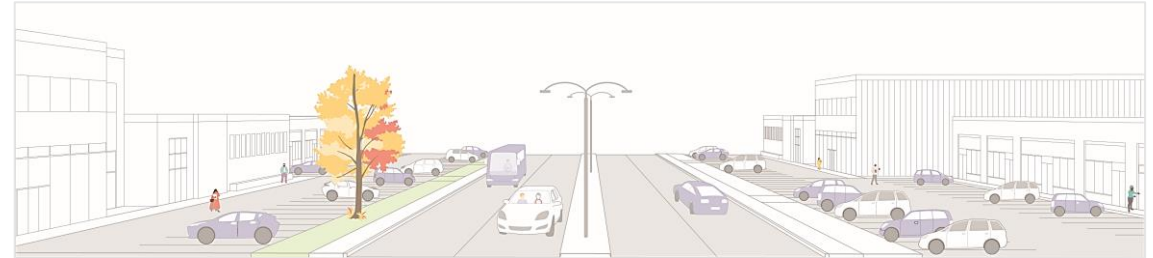
Secteurs économiques

Artères et noyaux commerciaux

Comment Montréal veut-elle agir?

- Concentrer le développement commercial dans les zones commerciales établies et dans les secteurs à (re)développer en milieux de vie complets.
- Encadrer l'intensification urbaine de façon à respecter les caractéristiques des contextes et leurs potentiels.
- Poursuivre les efforts de réaménagement des artères.

AUJOURD'HUI



DEMAIN



Transformation d'une artère commerciale



**Réduire l'empreinte
environnementale de la ville**



Résumé de la stratégie



Nature et biodiversité

- Orientation 8



Décarbonation des bâtiments

- Orientation 9



Cycle de vie des bâtiments

- Orientation 9



Résilience

- Orientation 9



Efficacité énergétique des bâtiments

- Orientation 9



Mobilité décarbonée

- Orientation 10



Nature et biodiversité

Qu'est-ce que Montréal cherche à accomplir ?

- Pérenniser les milieux naturels déjà protégés.
- Créer de nouveaux milieux naturels protégés.
- Renforcer la connectivité écologique entre les milieux naturels.
- Rehausser la biodiversité urbaine.
- Améliorer la résilience des milieux urbanisés.



Parc-nature du Bois-de-Liesse ©Alexandre CV

**Milieux
naturels**



Jardins de pollinisateurs au parc Père-Marquette
©Ville de Montréal

**Biodiversité
urbaine**



Jardin libre du parc Beaubien ©Ville de Montréal

**Agriculture
urbaine**



Nature et biodiversité

Milieus naturels

+ 46 ha

En 2050

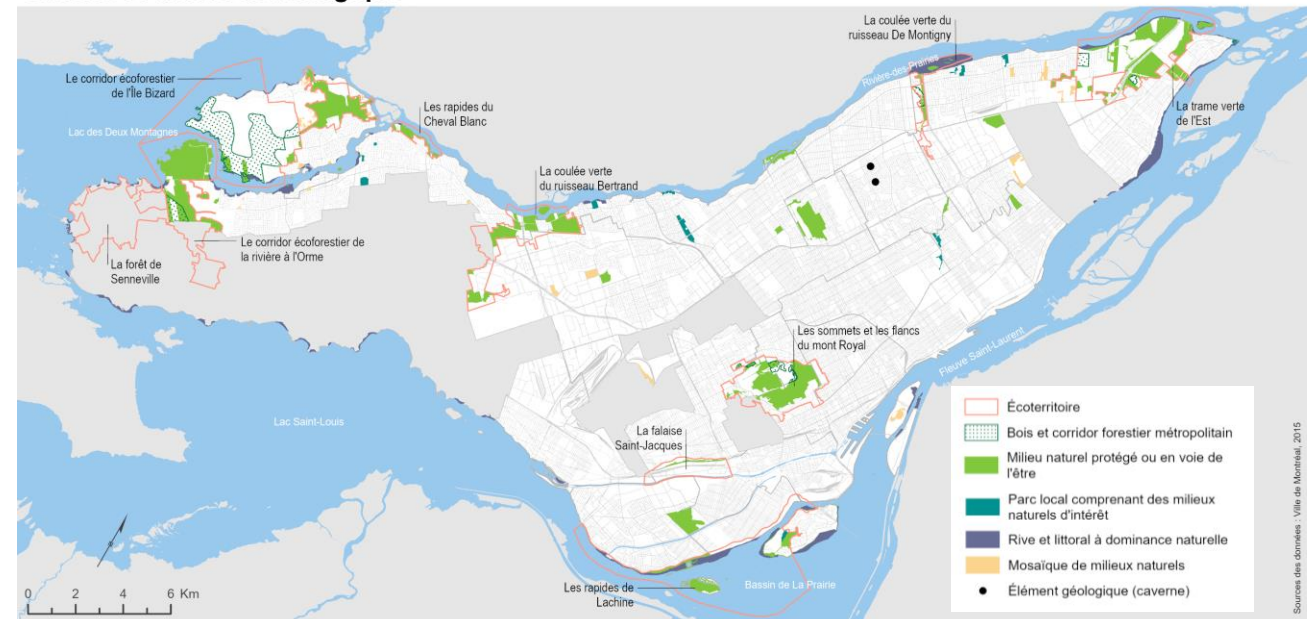
de milieux humides seront protégés.



Comment Montréal veut-elle agir?

- Acquérir de nouveaux terrains stratégiques ou conclure des ententes de protection.
- Accélérer la mise en conservation des terrains de la Ville.
- Renaturaliser les sites publics et privés dégradés.
- Intégrer les principes et savoirs traditionnels autochtones sur la santé des écosystèmes dans ses stratégies d'aménagement.

Territoires d'intérêt écologique





Nature et biodiversité

Accessibilité

Comment Montréal veut-elle agir?

- Accélérer la création des 6 grands corridors verts dans une optique de connecter les espaces verts.

Qu'est-ce qu'un corridor vert?

Un parcours récréatif piétonnier et cyclable qui permet de relier les espaces verts, en particulier les grands parcs montréalais.

+ 125 km

En 2050
de corridors verts seront aménagés.



Réseau des corridors verts projetés





Nature et biodiversité

Aménagements paysagers

Comment Montréal veut-elle agir?

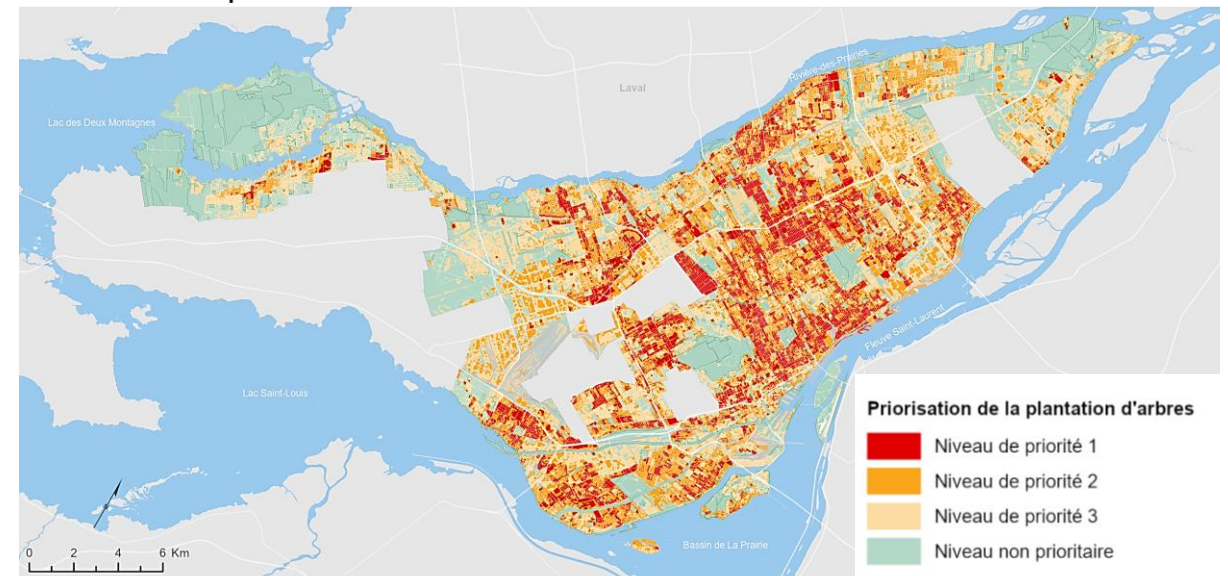
- Planter une diversité de nouveaux arbres.
- Élargir l'autorisation des activités d'agriculture urbaine dans l'ensemble des milieux de vie, mixtes et d'emploi.
- Privilégier des aménagements paysagers diversifiés et écologiques (végétaux indigènes et trois strates de végétation).
- Connecter les aménagements végétalisés discontinus (ex. saillies, fosses d'arbres et plates-bandes).
- Réduire toutes les formes de pollutions (air, eau, sols et lumineuse).

+ 500 000

En 2030
nouveaux arbres
seront plantés.



Priorisation de la plantation d'arbres





Résilience

Qu'est-ce que Montréal cherche à accomplir ?

- Identifier les risques climatiques pour localiser les secteurs plus vulnérables et prioriser les interventions.
- Adapter les aménagements, les infrastructures et les constructions aux aléas climatiques.
- Renforcer la résilience du territoire aux vagues de chaleur et aux pluies abondantes, en particulier.



1. Des infrastructures vertes qui recueillent les eaux pluviales
2. Des rives et des bâtiments moins vulnérables aux crues
3. Des sols naturels qui absorbent plus d'eau
4. De la verdure sur les toits et au sol qui réduit les effets de la chaleur
5. Des infrastructures plus résistantes aux épisodes de gel-dégel et aux tempêtes destructrices
6. Des bâtiments moins vulnérables aux aléas climatiques
7. Des eaux pluviales dirigées vers des zones de biorétention



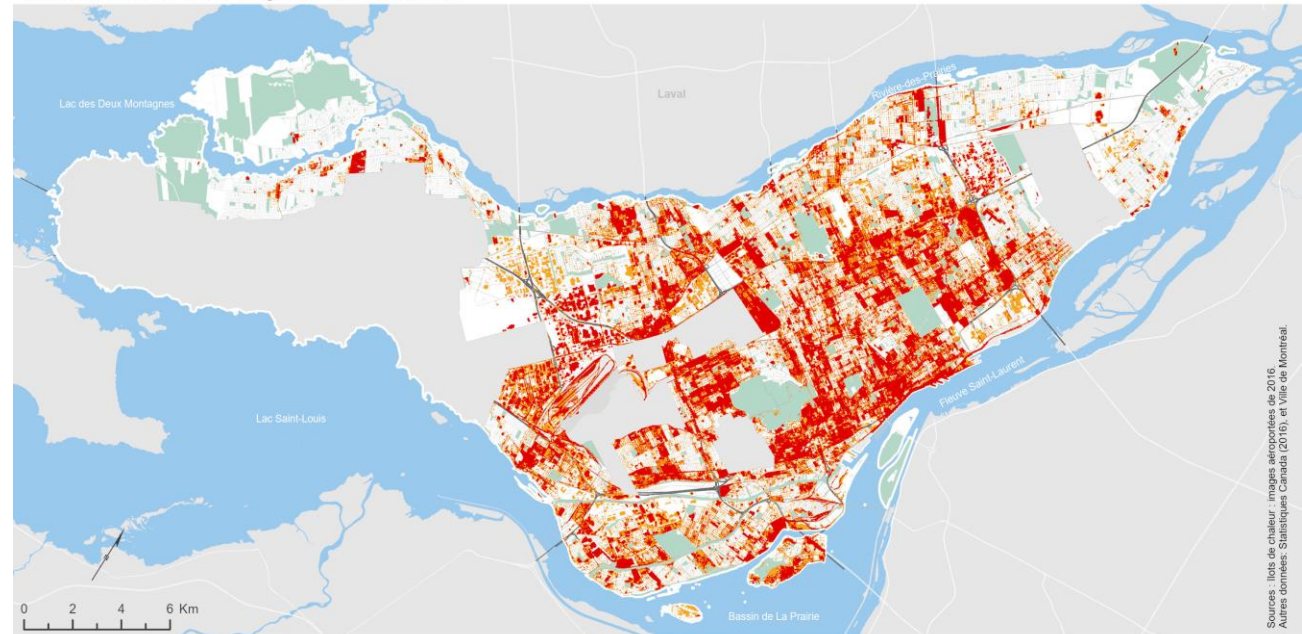
Résilience

Adaptation aux vagues de chaleur

Comment Montréal veut-elle agir?

- Adapter la réglementation pour maximiser la proportion de verdissement et la canopée sur les terrains privés.
- Encourager les aménagements favorisant l'ombre, la circulation de l'air et la régulation thermique.
- Introduire de nouvelles manières d'évaluer la qualité environnementale (ex. facteur de résilience climatique).

Vulnérabilité aux vagues de chaleur



Vulnérabilité aux
vagues de chaleur

Élevée

Majeure

Parcs et
espaces verts

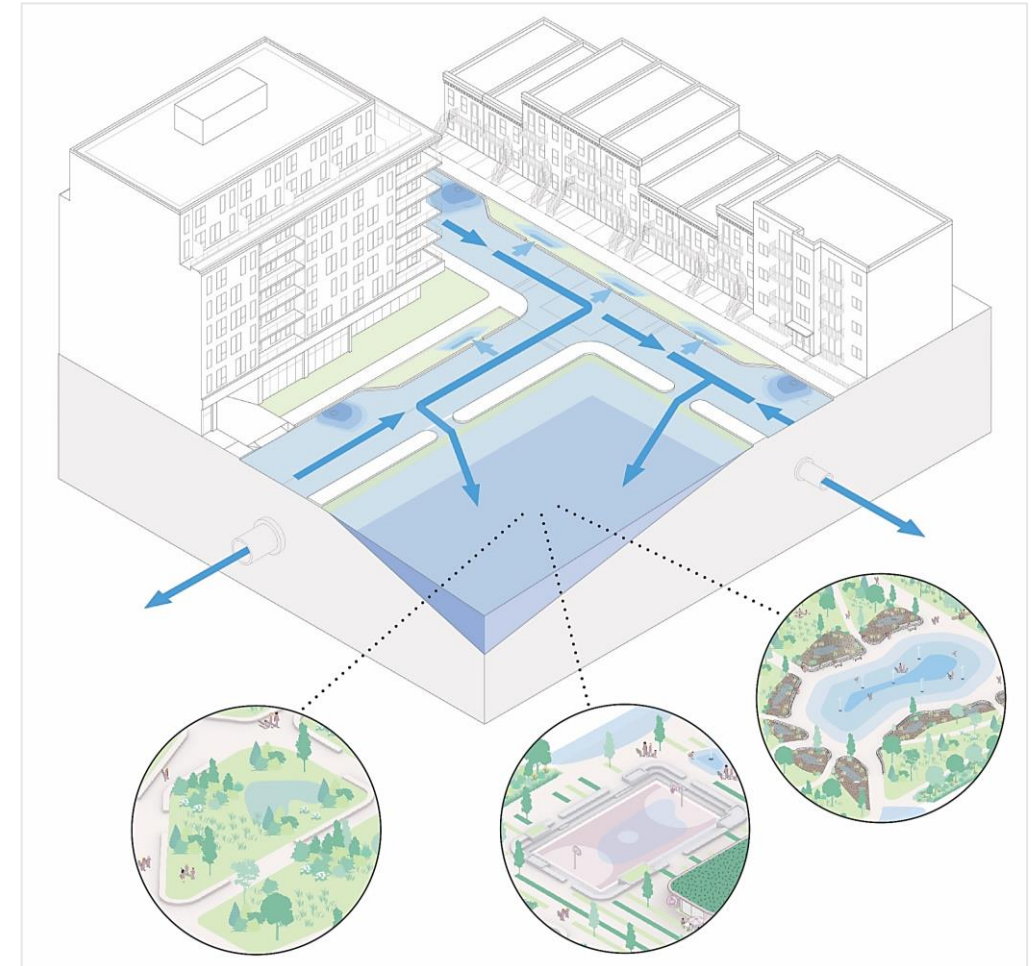


Résilience

Adaptation aux pluies abondantes

Comment Montréal veut-elle agir?

- Adapter la réglementation pour augmenter la proportion de surface perméable sur les terrains privés.
- Bonifier les programmes de subvention municipaux liés à l'adaptation des constructions aux aléas climatiques.
- Gérer le ruissellement de l'eau par divers types d'aménagements en complémentarité avec les infrastructures souterraines.
- Adapter la réglementation pour encadrer les usages sensibles sous le niveau du sol dans les secteurs de cuvette.



Exemple de secteur présentant un espace public résilient et des infrastructures vertes



Performance environnementale

Qu'est-ce que Montréal cherche à accomplir ?

- Accélérer la décarbonation et augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Minimiser l'impact environnemental du cycle de vie du bâtiment.



**Complexe
des Sciences**
Projet certifié LEED Or

©Ville de Montréal



Espace Rivière

- Projet carboneutre
- En cours d'étude sur la capacité géothermique du site

©Ville de Montréal



Performance environnementale

Décarbonation des bâtiments

Comment Montréal veut-elle agir?

- Soutenir la rénovation énergétique du parc immobilier (abandon du mazout et du gaz naturel fossile, recours aux énergies renouvelables).
- Imposer graduellement aux grands bâtiments une performance d'émissions de GES et une performance environnementale à atteindre.
- Faciliter l'installation d'équipements participant à la réduction des GES et à l'efficacité énergétique (thermopompes, panneaux solaires, etc.).

100%

En 2040

des opérations dans les bâtiments seront décarbonées (zéro émission).



Chauffage



Eau chaude



Électroménagers



Éclairage



Climatisation



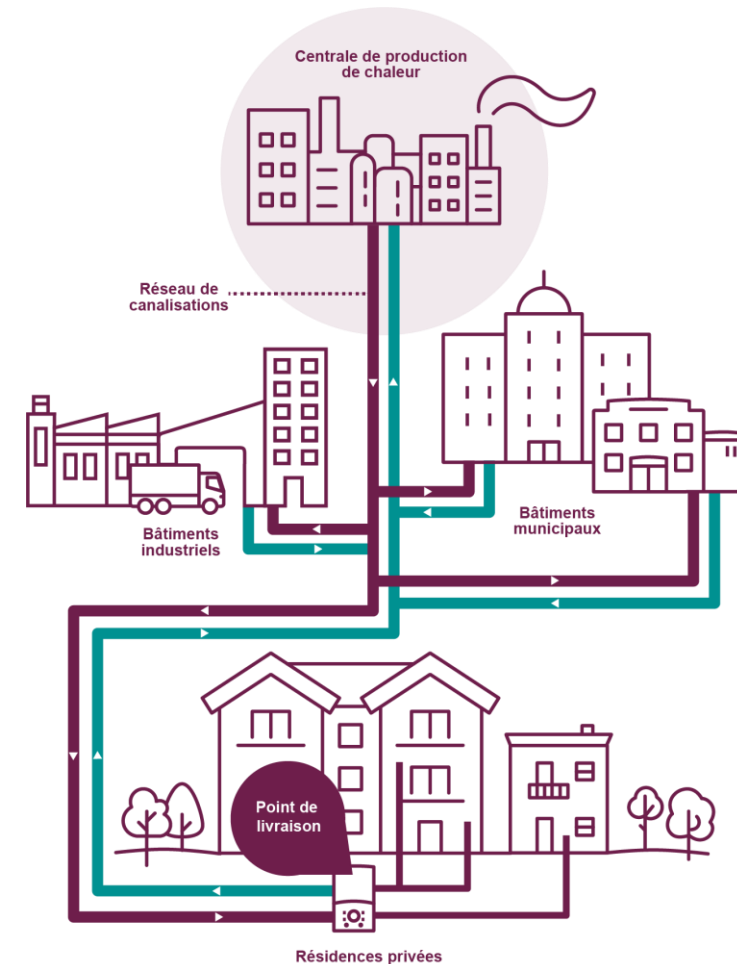


Performance environnementale

Efficacité énergétique

Comment Montréal veut-elle agir?

- Encourager les principes de conception passive (niveau d'isolation thermique, chauffage solaire passif, ventilation naturelle, orientation du bâtiment selon l'ensoleillement).
- Encourager le recours aux réseaux thermiques urbains et à la géothermie.
- Encourager le recours à des matériaux sains et durables.



Exemple de fonctionnement d'un réseau thermique urbain

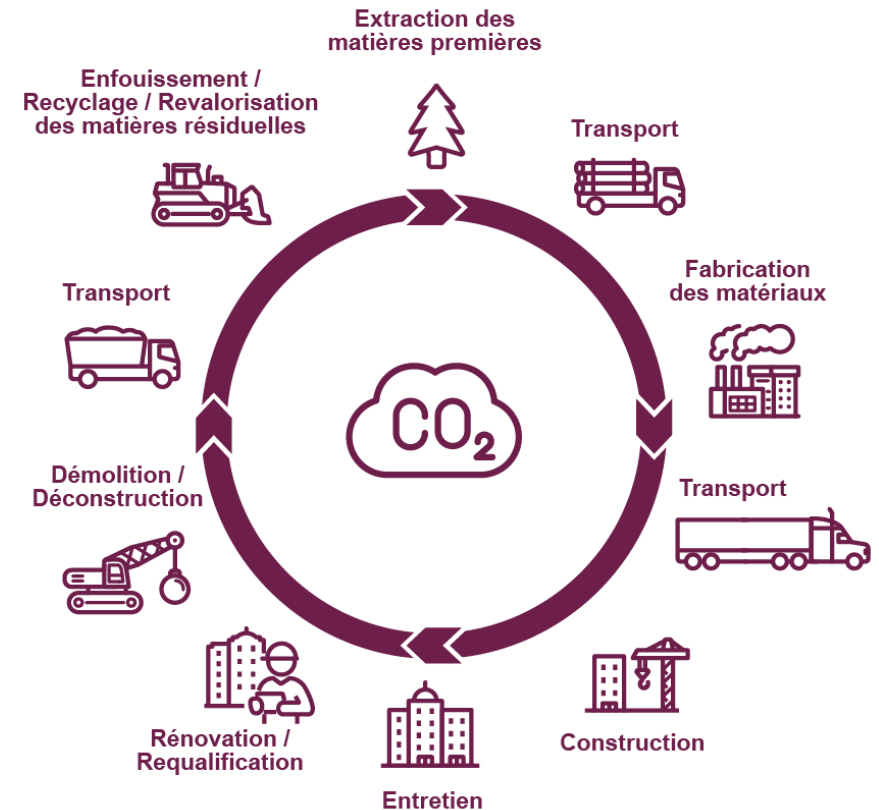


Performance environnementale

Cycle de vie du bâtiment

Comment Montréal veut-elle agir?

- Améliorer l'encadrement des projets immobiliers pour la gestion des matières résiduelles.
- Soutenir une approche d'entretien, de réutilisation, de multifonctionnalité et d'adaptabilité des bâtiments.
- Adapter la réglementation pour assurer la récupération des résidus de construction/rénovation/démolition.



Sources d'émissions de GES associées au cycle de vie d'un bâtiment



Mobilité décarbonée

Qu'est-ce que Montréal cherche à accomplir ?

- Soutenir l'électrification des véhicules de transport collectif, partagé, de marchandise et individuel.
- Favoriser le déploiement d'équipements et d'espaces dédiés à l'électromobilité.

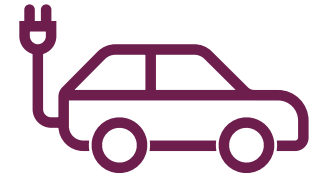
En 2022

1,8% des véhicules légers immatriculés à Montréal étaient décarbonés.

+ 98,2%

En 2050

100% des véhicules légers immatriculés à Montréal seront décarbonés.





Mobilité décarbonée

Comment Montréal veut-elle agir?

- Créer 150 pôles de mobilité dans les 19 arrondissements.
- Déployer des zones zéro émission (ZZE) et des zones à faibles émissions (ZFE).
- Soutenir l'acquisition d'autobus électriques.
- Accélérer l'implantation de bornes de recharge électrique par des mesures réglementaires et financières et prioriser les sites hors rue (privés et publics) pour leur implantation.

Qu'est-ce qu'une ZZE et une ZFE?

C'est une zone où les modes de déplacement zéro émission sont favorisés par rapport aux modes de déplacement polluants, et ce pour les personnes et les marchandises.

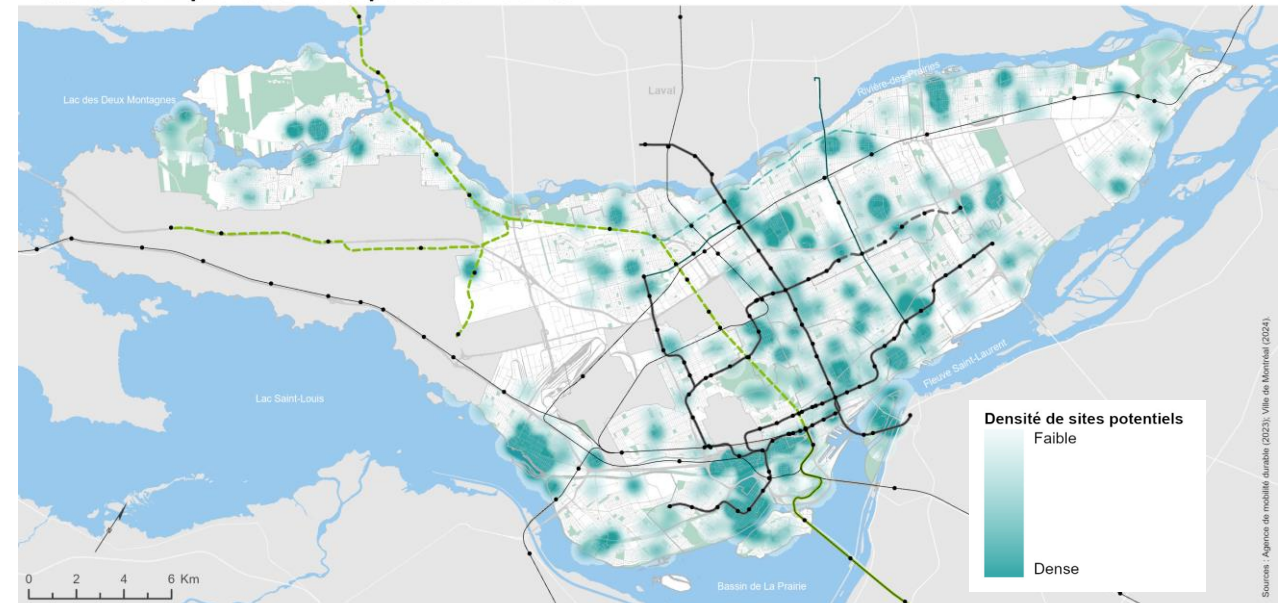
100%

En 2050

des Montréalaises et Montréalais auront accès à deux services de mobilité partagée à moins de 15 minutes de marche de leur lieu de résidence.



Potentiel d'implantation des pôles de mobilité

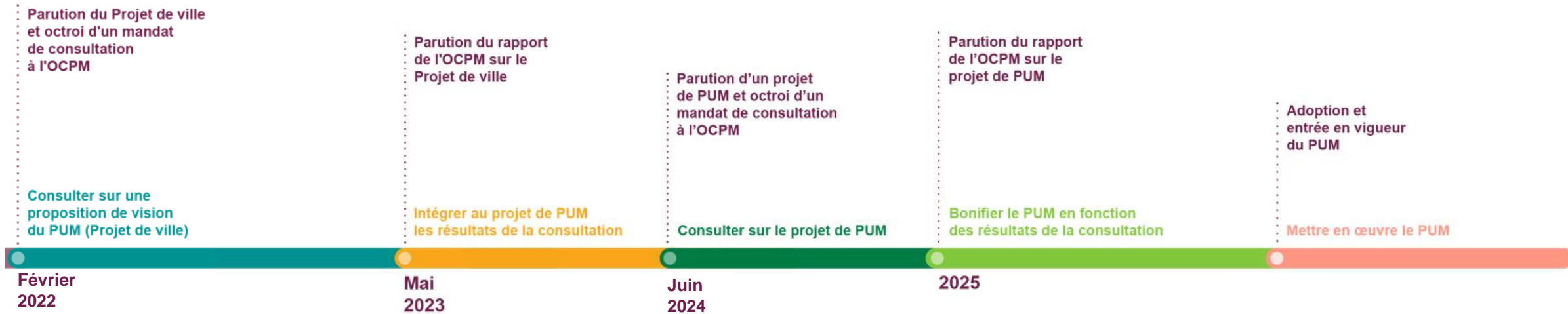




**Comment la mise en œuvre
du PUM va-t-elle s'organiser?**

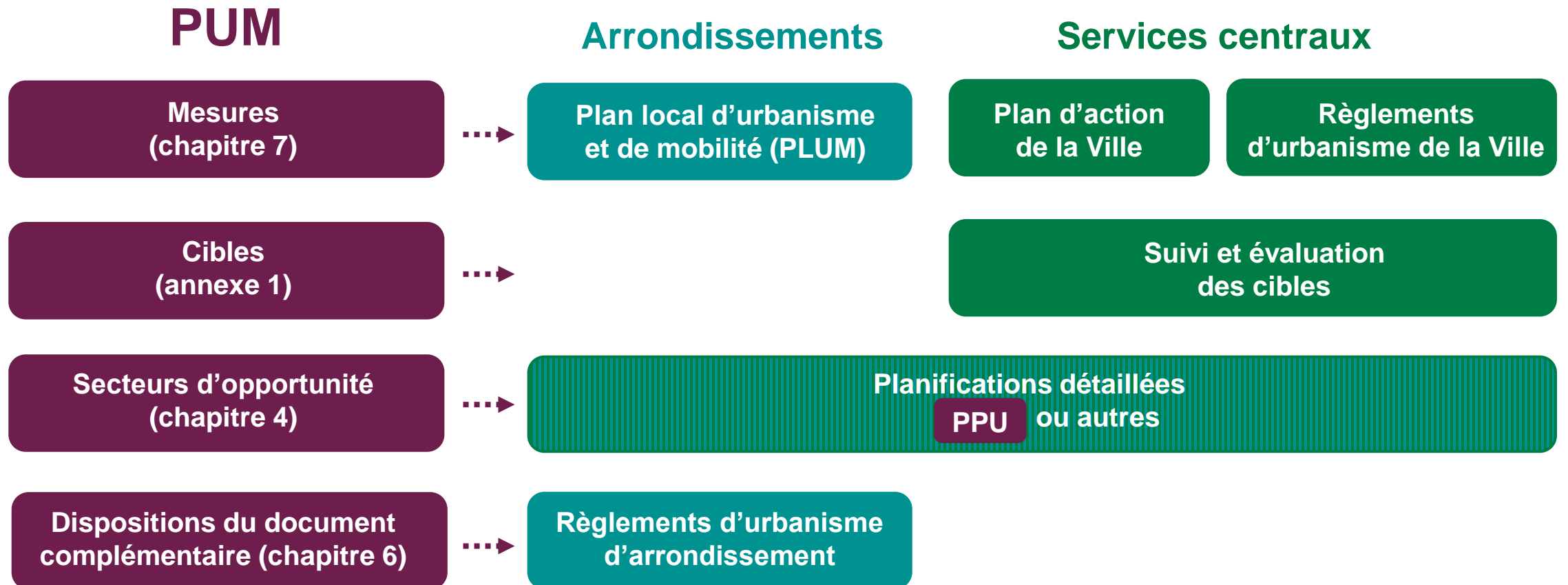


Quand la mise en œuvre du PUM va-t-elle débuter?





Quels sont les outils de mise en œuvre du PUM?





À quoi servent les plans d'action?

- À capter les actions identifiées dans les anciens chapitres d'arrondissement et les Plans locaux de déplacement (PLD).
- À présenter les priorités d'actions pour un cycle de réalisation de 5 ans.
- À détailler les outils et les stratégies d'intervention à mettre en place.
- À identifier les partenaires.
- À suivre l'évolution de la réalisation du PUM 2050.

Services centraux

Plan d'action de la Ville

Mesure du projet de PUM
Financer et planifier avec l'Agence de mobilité durable l'implantation et l'aménagement de 150 pôles de mobilité.



Exemple d'action
Réalisation de XX pôles de mobilité d'ici 2030.

Arrondissements

Plan local d'urbanisme et de mobilité (PLUM)

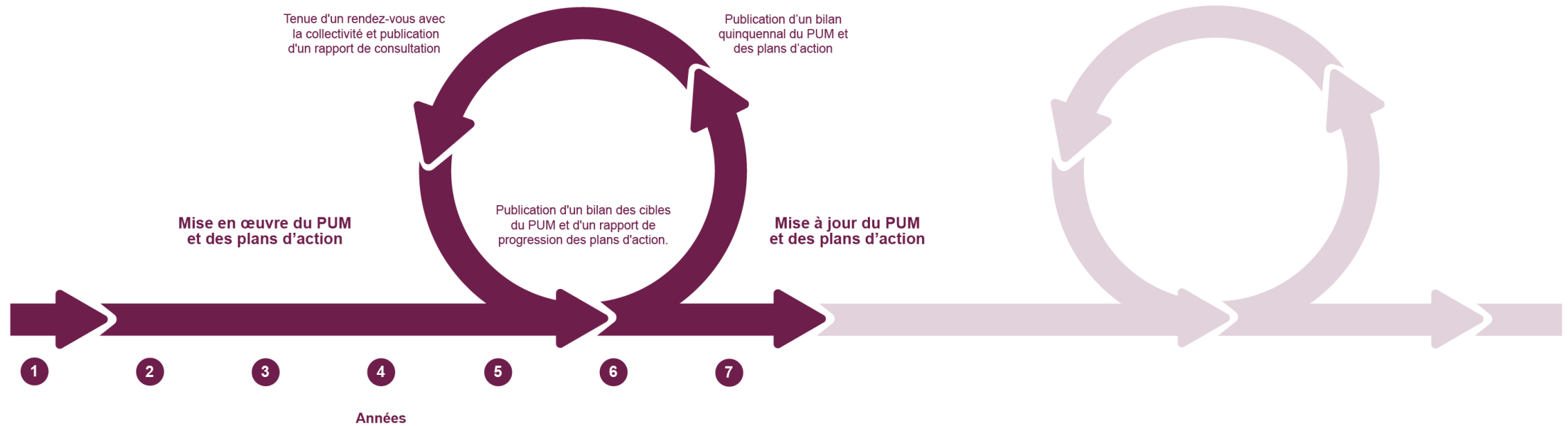
Mesure du projet de PUM
Soutenir les arrondissements dans l'identification de vues locales dans leur réglementation afin que certains corridors visuels vers et depuis des éléments significatifs, bâtis ou naturels, jugés d'intérêt par un arrondissement demeurent préservés.



Exemple d'action
Mener avec la population une démarche d'identification des éléments significatifs, bâtis ou naturels, jugés d'intérêt pour l'arrondissement et bonifier le cadre réglementaire pour en assurer leur protection.



Quand aura lieu la prochaine mise à jour du PUM ?





Quand la population et la société civile pourraient être impliquées dans la mise en œuvre?



Modification des règlements d'urbanisme
(concordance)



Démarche de co-construction de projets



Élaboration des planifications détaillées
(PPU, autres)



Rendez-vous avec la collectivité
(bilan du PUM)



**Élaboration des plans locaux d'urbanisme
et de mobilité (PLUM)**



Quel est l'impact de la mise à jour des autres outils de planification sur le PUM ?



Gouvernement du Québec

Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)



Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR)



Agglomération de Montréal

Schéma d'aménagement et de développement (SAD)



Ville de Montréal

Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM)

**Dates
d'adoption**

2024



2025



+ 2/3 ans



**Processus
de concordance
au Schéma révisé**



**Quelle est l'approche
d'intensification urbaine?**



Orientation 2



Moduler l'intensification urbaine afin d'en maximiser les cobénéfices pour la population et la ville





Pourquoi Montréal propose d'adopter une approche d'intensification urbaine?

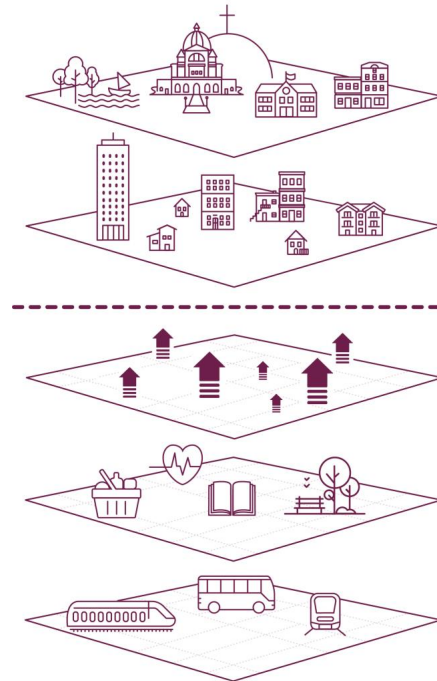
Pour occuper le territoire à son plein potentiel en améliorant les qualités des milieux

- Pour encadrer l'évolution de la forme urbaine de manière adaptée au contexte
- Pour créer des quartiers complets desservis en transport collectif et propices aux déplacements de courtes distances
- Pour répondre à la crise du logement (accroître l'offre et favoriser une diversité de logements)
- Pour renforcer l'offre d'équipements et de services, notamment pour réduire les inégalités territoriales dans les secteurs à forte vulnérabilité socioéconomique
- Pour créer une masse critique de personnes pour l'implantation de transport collectif structurant
- Pour soutenir le dynamisme des artères commerciales et des commerces de proximité

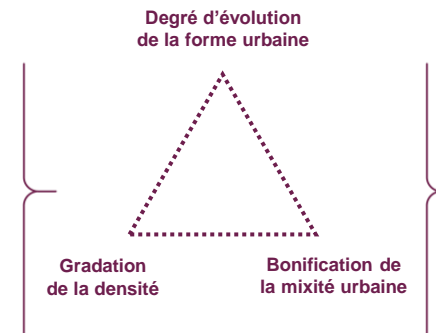


Qu'est-ce que l'intensification urbaine?

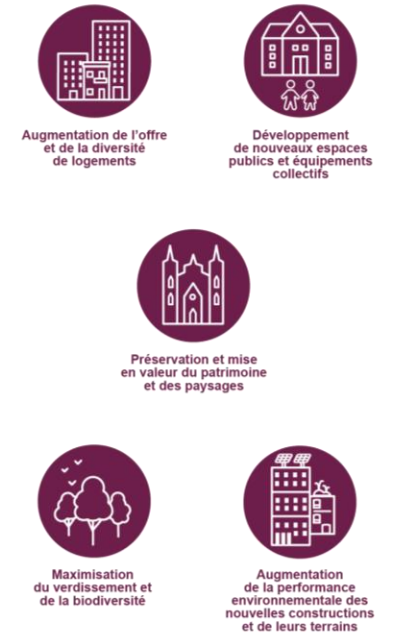
C'est une approche de planification qui tient compte à la fois du contexte et des résultats recherchés



Caractéristiques des milieux de vie prises en compte dans l'approche d'intensification urbaine



Composantes urbaines encadrées



Maximisation des bénéfices collectifs



Quels sont les caractéristiques des milieux considérées dans l'approche d'intensification?

La répartition des niveaux d'intensification urbaine sur le territoire résulte d'un croisement entre les résultats de l'analyse des éléments suivants :

Caractéristiques patrimoniales et paysagères (et corridors visuels)



Caractéristiques morphologiques du cadre bâti (hauteur, volumétrie, implantation, etc.)



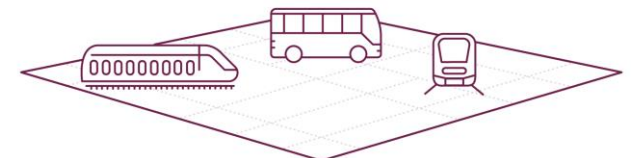
Potentiel d'évolution et de transformations urbaines (ex. friches urbaines, terrains vacants, stationnements, etc.)



Niveaux d'accès aux ressources du quotidien



Niveaux d'accès au réseau de transport collectif structurant actuel et projeté





Quelles sont les composantes encadrées par l'approche d'intensification?

L'approche d'intensification urbaine s'applique aux affectations « Résidentiel » et « Mixte »

Gradation
de la densité

Bonification de la
mixité des fonctions

Évolution de la
forme urbaine



L'approche tient compte du contexte :

- les particularités du cadre bâti existant
- les caractéristiques patrimoniales
- les corridors visuels.

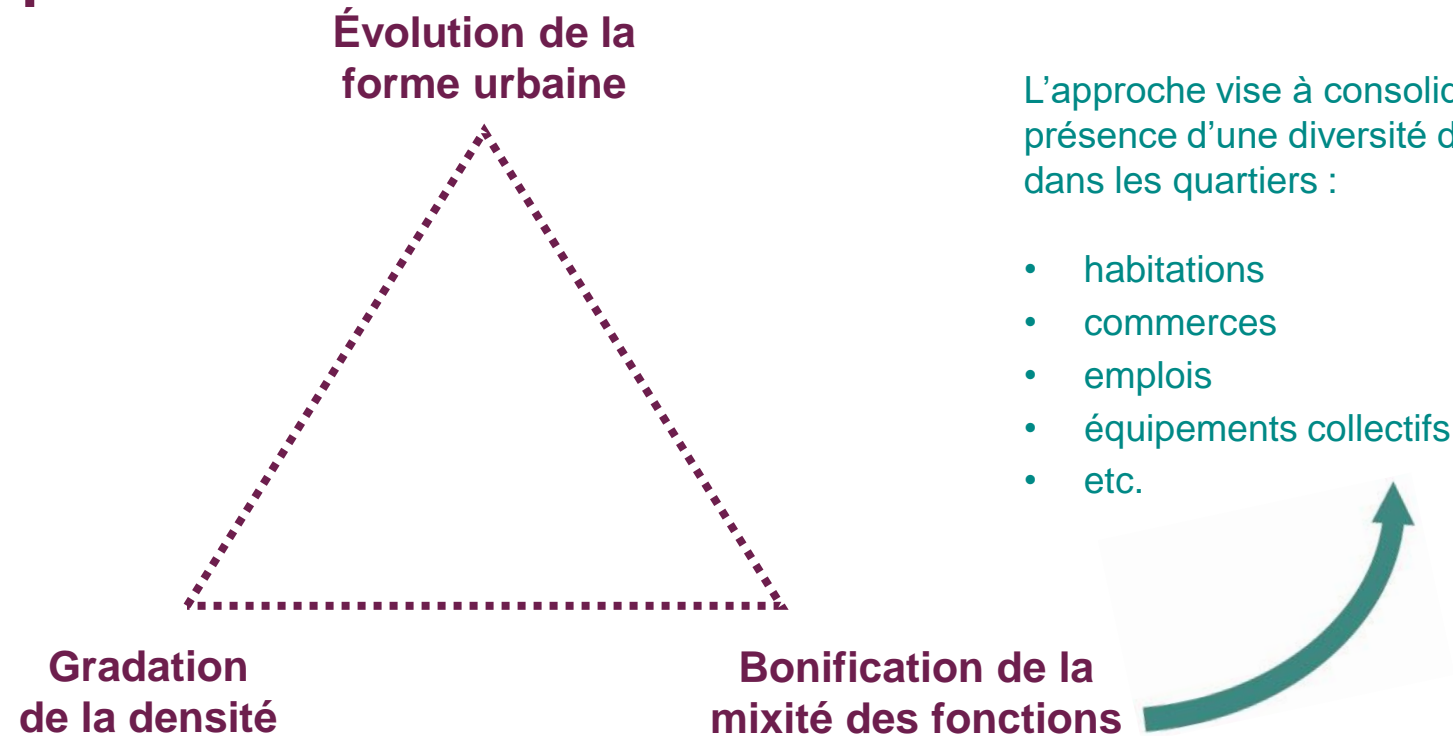
Selon les milieux, elle peut se traduire par :

- différentes formes bâties et typologies de bâtiments
- divers modes de répartition dans l'espace.

Les normes et critères dans les règlements d'urbanisme devront permettre d'encadrer les évolutions de la forme urbaine selon les intentions visées, le contexte et ses potentialités.



Quelles sont les composantes encadrées par l'approche d'intensification?





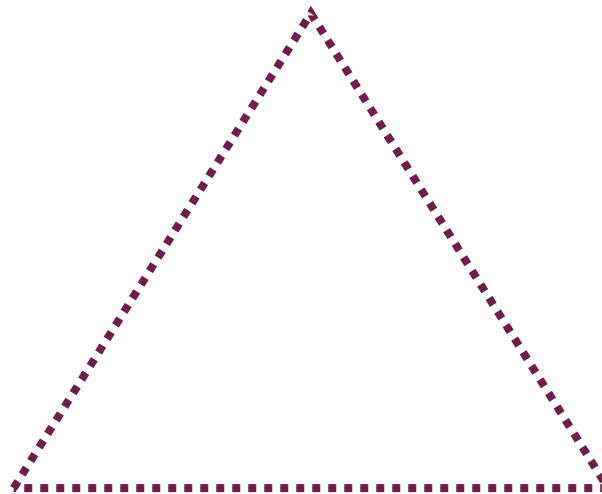
Quelles sont les composantes encadrées par l'approche d'intensification?

L'approche encadre la densité par un seuil minimal moyen de densité nette exprimé en log./ha.

Les normes encadrant la forme urbaine dans les règlements d'urbanisme devront permettre d'atteindre les seuils minimaux moyens fixés.



**Évolution de la
forme urbaine**



**Gradation
de la densité**

**Bonification de la
mixité des fonctions**



Quels sont les bénéfices collectifs associés à l'approche d'intensification urbaine?

Les cobénéfices sont les effets positifs qui découlent d'un projet ou d'un aménagement sur son environnement bâti, naturel et social, que ce soit à l'échelle du terrain, du quartier ou de la métropole.



Augmentation de l'offre
et de la diversité
de logements



Développement
de nouveaux espaces
publics et équipements
collectifs



Maximisation
du verdissement et
de la biodiversité



Préservation et mise
en valeur du patrimoine
et des paysages



Augmentation
de la performance
environnementale des
nouvelles constructions
et de leurs terrains

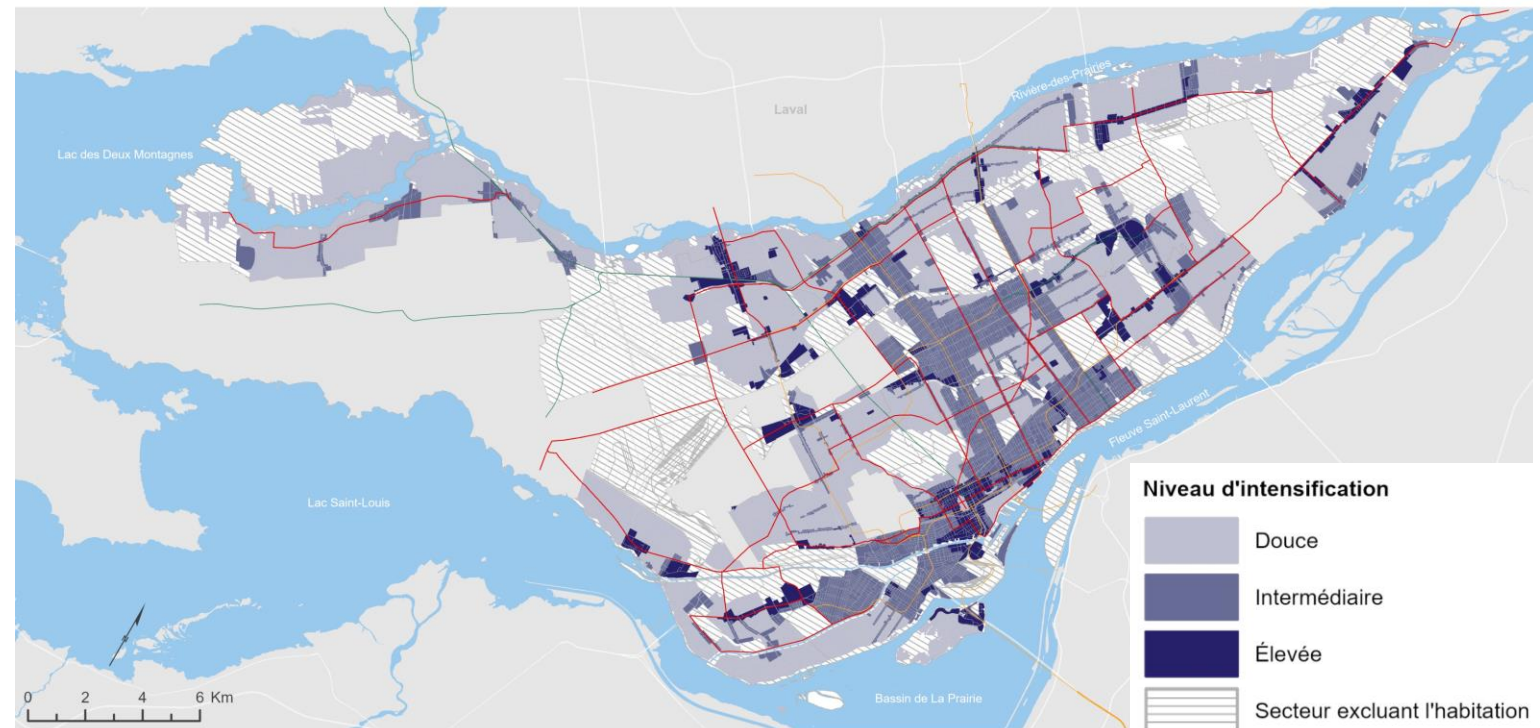


Comment l'approche d'intensification urbaine s'applique-t-elle sur le territoire?

L'approche d'intensification urbaine se déploie selon trois niveaux :

- intensification douce
- intensification intermédiaire
- intensification élevée

Niveaux d'intensification





Dans quels contextes le niveau d'intensification douce est-il appliqué?

Dans **différents contextes bâtis à préserver** et pour lesquels l'intention est de maintenir les caractéristiques de la forme urbaine



Secteur unifamilial



Secteur de multiplex



Secteur de duplex



Quelles formes bâties peut prendre l'intensification douce?

Exemples

1. Ajout d'une mezzanine
2. Ajout d'un étage
3. Insertion d'un bâtiment qui respecte la forme urbaine existante
4. Unité d'habitation accessoire attachée
5. Unité d'habitation accessoire détachée





Dans quels contextes le niveau d'intensification intermédiaire est-il appliqué?

Dans des milieux présentant des **opportunités d'évolution de la forme urbaine et de densification de l'occupation du sol.**



Terrain vacant ou sous-utilisé (dent creuse)



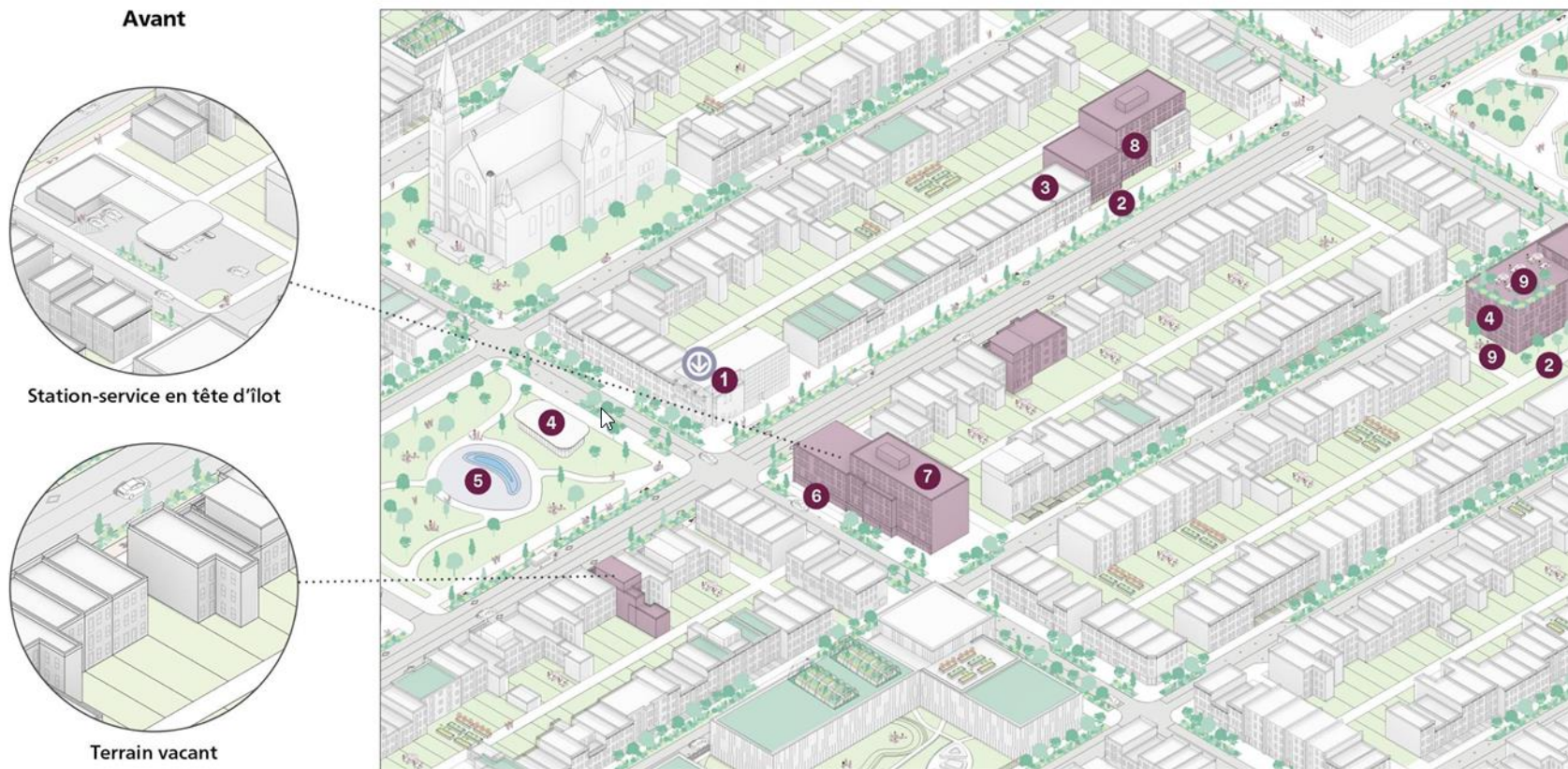
Secteur sous-utilisé



Site commercial à optimiser



Quelles formes bâties peut prendre l'intensification intermédiaire?



Exemples

- Têtes d'îlots plus denses sur les artères commerciales
- Ajout de logements au-dessus d'un bâtiment commercial (mixité verticale)
- Modulation et variété des hauteurs et des volumes des bâtiments (doublement potentiel de la hauteur)



Comment l'intensification intermédiaire est-elle appliquée?

Secteur homogène





Comment l'intensification intermédiaire est-elle appliquée?





Dans quels contextes le niveau d'intensification élevée est-il appliqué?

Dans les **grands secteurs à transformer** qui sont desservis ou à desservir par le **réseau de transport collectif structurant**.



Centre commercial à transformer



Terrain vacant dans le centre-ville



Secteur à revitaliser / redévelopper



Quelles formes bâties peut prendre l'intensification élevée?



Exemples

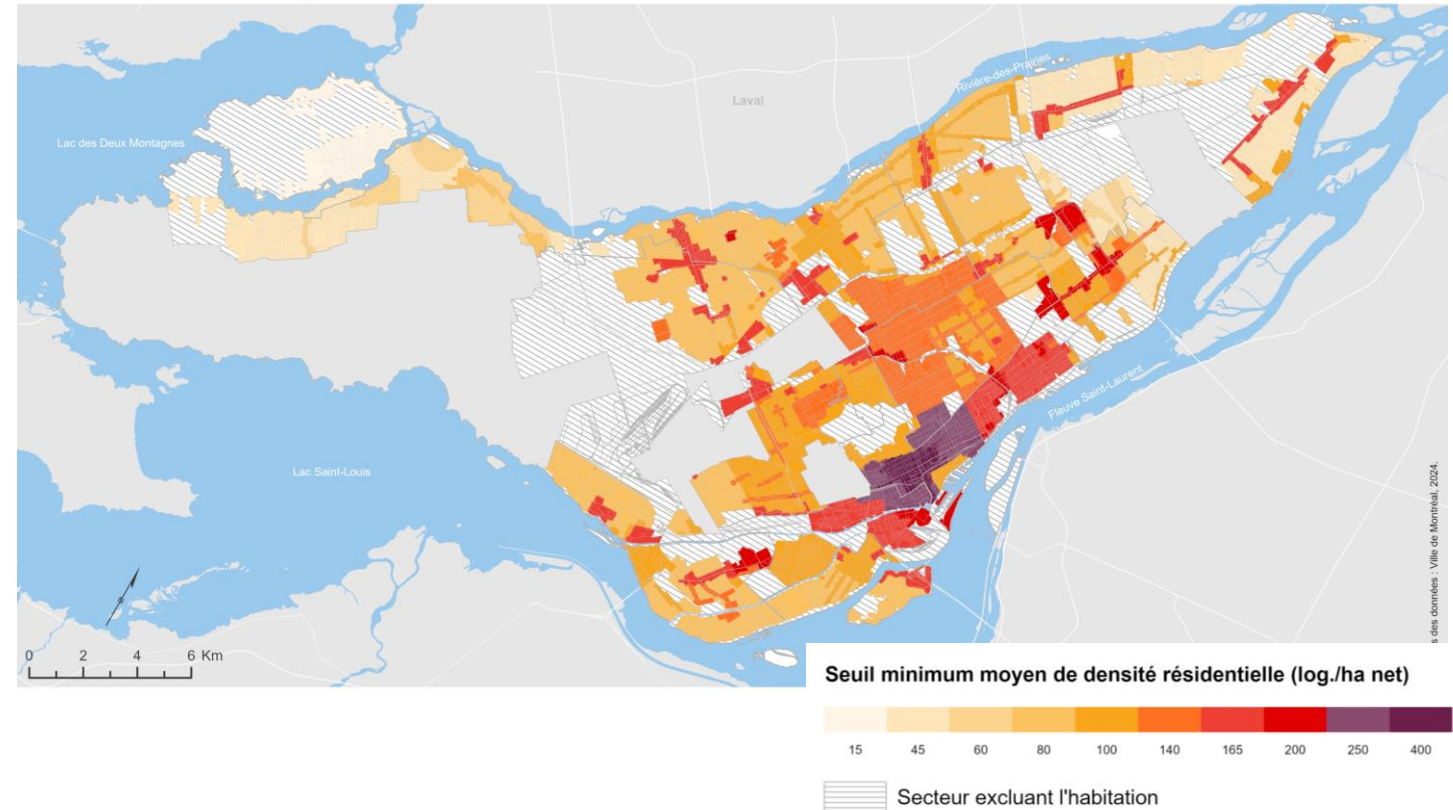
- Bâti avec des hauteurs plus élevées et des volumes plus importants
- Modulation et variété des hauteurs et de la volumétrie des bâtiments pour limiter les ruptures d'échelle et assurer des intégrations harmonieuses



Comment la densité se répartit-elle sur le territoire?

- Le PUM détermine des seuils minimaux moyens de densité nette à atteindre par niveau d'intensification.
- Il s'agit d'une densité minimum moyenne, exprimée en nombre de logements à l'hectare net.
- Cette densité peut être modulée par arrondissement au sein des divers niveaux d'intensification afin d'assurer une intégration et un respect des caractéristiques du cadre bâti.

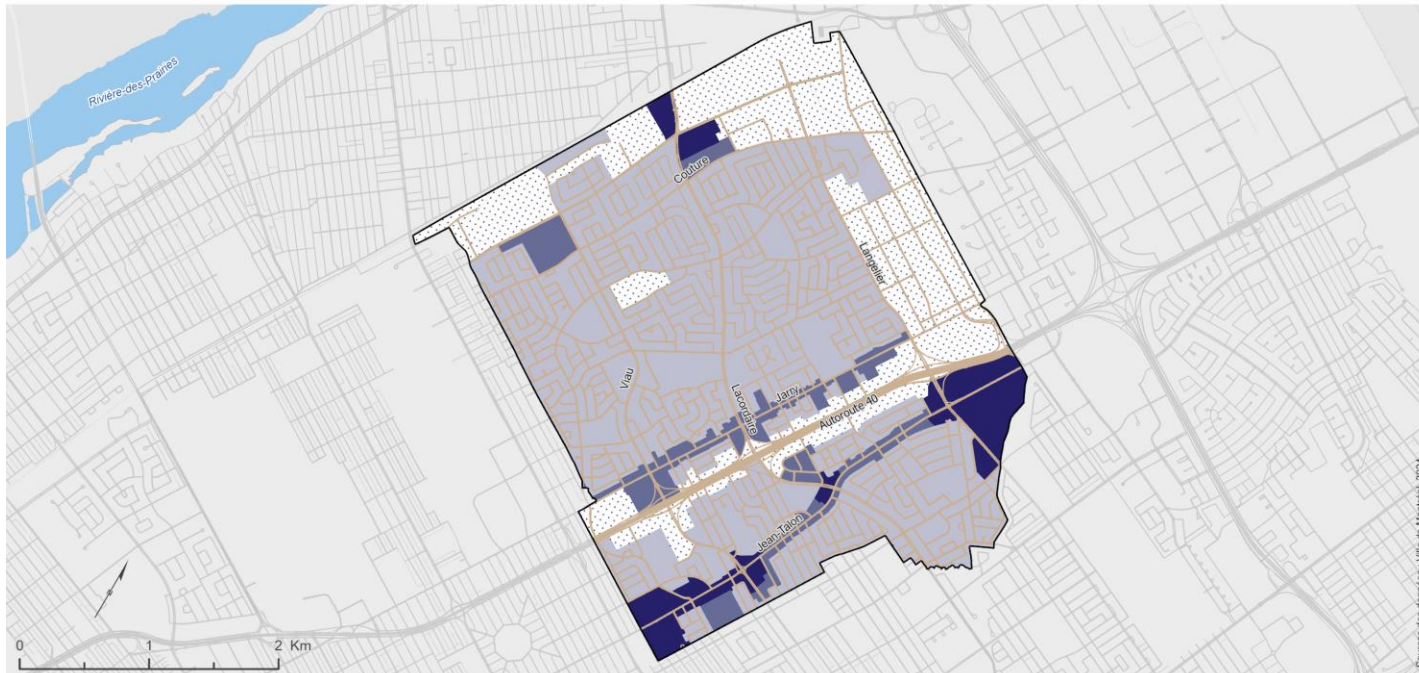
Seuils minimaux moyens de densité nette



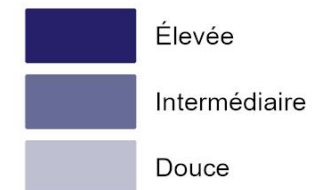


Comment l'approche d'intensification urbaine s'applique-t-elle sur le territoire? Étude de cas – arrondissement de Saint-Léonard

Niveaux d'intensification – Saint-Léonard



Niveau d'intensification urbaine





Intensification élevée

Étude de cas – arrondissement de Saint-Léonard

Rue Jean-Talon Est / Bd Pie IX



Secteur Lacordaire/Couture



Secteur Langelier





Intensification intermédiaire

Étude de cas – arrondissement de Saint-Léonard

Secteur Couture
et Grandes-Prairies



Rue Jarry Est



Rue Jean-Talon Est





Intensification douce

Étude de cas – arrondissement de Saint-Léonard

Cœur de Saint-Léonard



Secteur Bélanger





Comment l'approche d'intensification urbaine se traduira-t-elle dans la réglementation d'urbanisme et dans l'analyse des projets?

L'intensification urbaine est une approche de planification qui définit les intentions d'évolution de la forme urbaine et de la densité sur le territoire.

Les règlements d'urbanisme d'arrondissement traduisent cette approche en encadrant les futurs projets par des normes et des critères.



Trois niveaux
d'intensification
inscrits au PUM



Révision des règlements
d'urbanisme des
arrondissements

- Révision des normes (hauteur, implantation, densité , etc.) au zonage
- Révision des autres règlements à caractère discrétionnaire (PIIA, PPCMOI)

Merci



Service de l'urbanisme
et de la mobilité

5 septembre 2024